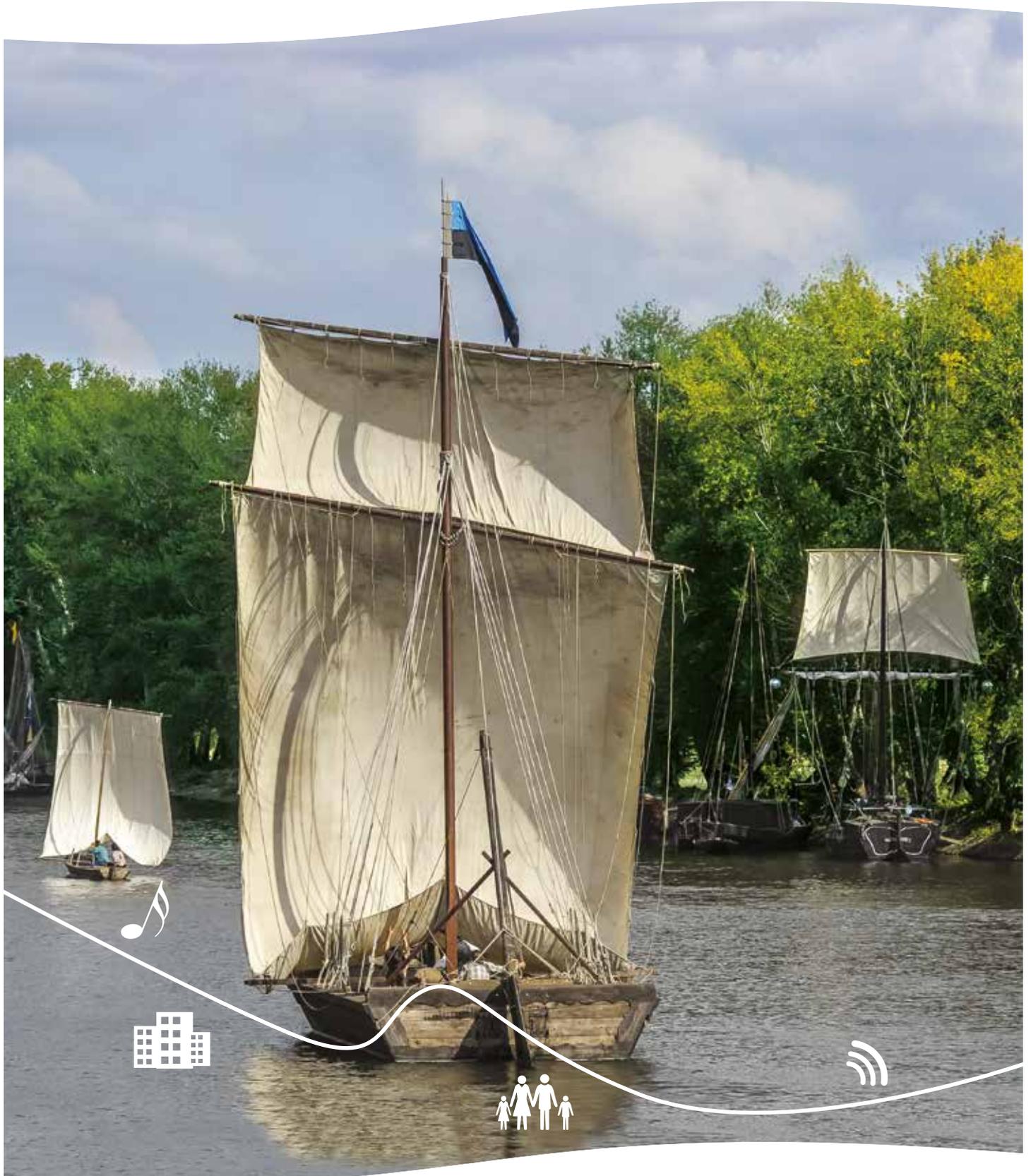


Rapport de développement durable & d'activité 2017 à Orléans



SOMMAIRE

LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



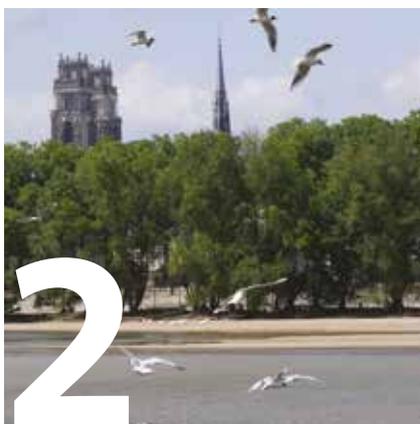
OBJECTIF 1
POURSUIVRE LES ACTIONS DU PLAN
CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL
P8 à 9

OBJECTIF 2
DÉVELOPPER LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES
P10

OBJECTIF 3
DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DOUCE
ET INCITER À PRIVILÉGIER
LES TRANSPORTS EN COMMUN
P11 à 12

OBJECTIF 4
ÉCONOMISER L'ÉNERGIE
SUR LE TERRITOIRE
P13

PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES



OBJECTIF 1
MIEUX CONNAÎTRE
POUR MIEUX PROTÉGER
P14 à 15

OBJECTIF 2
GÉRER DE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE
L'ESPACE PUBLIC
P16

OBJECTIF 3
ACCOMPAGNER LES ACTIONS
CITOYENNES POUR DÉVELOPPER
LA NATURE EN VILLE
P17

CONSOMMER RESPONSABLE



OBJECTIF 1
PÉRENNISER LA CHARTE
DES ACHATS PUBLICS DURABLES
P18

OBJECTIF 2
MIEUX TRAITER LES DÉCHETS EN
INTERNE ET LORS DES ÉVÉNEMENTS
P19 à 20

OBJECTIF 3
CONSOMMER LOCAL
ET RESPONSABLE
P21



S'ÉPANOUIR À TOUT ÂGE



- 4**
- OBJECTIF 1**
POURSUIVRE LE PROGRAMME
DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
P22 à 24
- OBJECTIF 2**
AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE VIE DE TOUTS LES HABITANTS
P25 à 28
- OBJECTIF 3**
PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE
ET ÉVÉNEMENTIELLE POUR
TOUS LES PUBLICS
P29
- OBJECTIF 4**
ASSURER LA SÉCURITÉ
ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
P30
- OBJECTIF 5**
CONFORTER UNE NOUVELLE
POLITIQUE RH
P31 à 32

ORLÉANS, TERRITOIRE SOLIDAIRE



- 5**
- OBJECTIF 1**
PRIVILÉGIER LA SOLIDARITÉ
ENTRE GÉNÉRATIONS
P33 à 34
- OBJECTIF 2**
LUTTER CONTRE L'EXCLUSION
P35
- OBJECTIF 3**
SOUTENIR LA JEUNESSE
P36

ORLÉANS, PRÉPARE L'AVENIR



- 6**
- OBJECTIF 1**
MAINTENIR UN BILAN BUDGÉTAIRE
POSITIF POUR ORLÉANS AVEC
DES CONTRAINTES FINANCIÈRES
CROISSANTES
P37 à 42
- OBJECTIF 2**
DEVENIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT
P43
- OBJECTIF 3**
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU
ET LA RENDRE ACCESSIBLE À TOUS
P44 à 45
- OBJECTIF 4**
AGIR POUR UNE MEILLEURE
QUALITÉ DE L'AIR
P46
- OBJECTIF 5**
FACILITER LA VIE DES HABITANTS,
VALORISER ET ACCOMPAGNER
LES INITIATIVES CITOYENNES
P47 à 49
- OBJECTIF 6**
ÉTENDRE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
P50 à 55

ÉDITO

Poussée par la vision du Maire d'alors, Serge Grouard, Orléans a su, avant l'heure, s'inscrire dans un programme ambitieux de développement durable avec le lancement, dès 2004, de l'Agenda 21. Aujourd'hui, nous voulons continuer à être précurseur en calquant notre démarche sur les 17 objectifs formulés par les Etats membres de l'ONU. Ces objectifs définissent des cibles à atteindre à l'horizon 2030 en faveur du climat, de la biodiversité, de l'énergie, de l'eau mais aussi de l'égalité des genres, de la prospérité économique, de l'agriculture, de l'éducation ou encore de la paix.

Si certains enjeux sont du ressort des Etats, d'autres nous concernent directement. C'est dans cet esprit qu'Orléans a adopté, en 2017, sa stratégie biodiversité, dans la continuité du plan biodiversité adopté en 2008. Il s'agit de préserver la faune et la flore locales et de développer la nature en ville. Les inventaires des espèces végétales et faunistiques vont ainsi être réactualisés, dans des lieux d'études encore plus étendus. « Cultivons notre ville » s'intègre également dans cet objectif. Le végétal prend une place de plus en plus importante dans nos projets d'aménagement et dans la ville.

Cette richesse, qui foisonne dans tous les quartiers de notre ville, est le résultat non seulement d'un travail de longue haleine que nous avons à cœur de mener avec vous depuis une quinzaine d'années mais aussi des gestes responsables qui s'ancrent de plus en plus dans nos comportements de la vie quotidienne. Les plus jeunes générations y sont sensibles. C'est une chance.

D'autres actions viennent conforter notre démarche globale de développement durable qu'il s'agisse des économies de ressources (92,3 % de rendement du réseau d'eau potable, soit le meilleur taux de France), des circuits courts ou de proximité pour la restauration collective (respect de la saisonnalité, mutualisation des moyens, marche vers le 100 % Bio)...

2017 a marqué aussi la continuité de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, au travers



d'une démarche de consultation publique associant les acteurs du territoire. La production d'un livre blanc, regroupant l'ensemble des contributions, sera approuvée fin 2018. Nous continuerons également nos efforts de réduction des gaz à effet de serre (-13,5 % par rapport à 2006) et de pollution atmosphérique locale comme nous avons pu le faire en 2017, en facilitant l'électro-mobilité en ville par la mise en place de 10 bornes de recharge sur l'espace public.

Notre Métropole s'est fixée d'être une capitale durable à énergie positive et 100 % renouvelable d'ici à 2050. Orléans, en tant que ville centre se doit d'être exemplaire, à tous les niveaux, afin de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique de notre planète. C'est un enjeu qui nous encourage, plus que jamais, à poursuivre la réduction de la consommation d'énergie, à promouvoir la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la ville et à préserver, autant que possible, les ressources naturelles.

OLIVIER CARRÉ

MAIRE D'ORLÉANS
PRÉSIDENT D'ORLÉANS MÉTROPOLE

CHIFFRES CLÉS



GAZ À EFFET DE SERRE

13,5%

par rapport à 2006 avec la mise en service de deux chaufferies biomasse, le raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain, des travaux d'isolation et les actions sur la mobilité.



EAU POTABLE

92,3%

de rendement du réseau (efficacité du réseau), le meilleur taux de France.



MOBILITÉ ALTERNATIVE TRANSPORT EN COMMUN

34,8

millions de voyages en 2017 (+2 millions par rapport à 2016), ce qui fait passer la part modale de la voiture à

55%



VÉLO +

238 182

locations en 2017 : +9,2 % par rapport à 2016.



NATURE EN VILLE

371

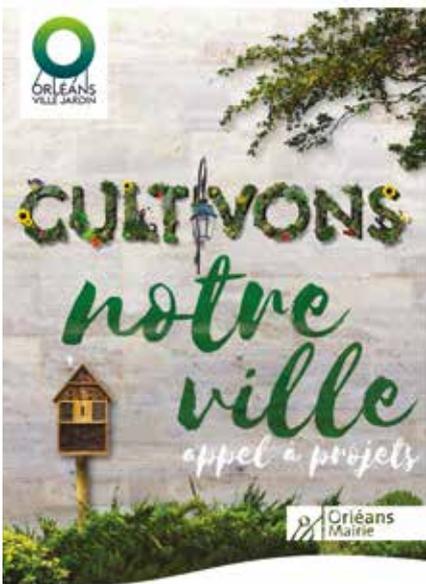
espèces animales et végétales recensées sur le territoire entre 2012 et 2014 sur le territoire d'Orléans.

FAITS MARQUANTS



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Adoptée par le Conseil municipal en avril 2017, la stratégie biodiversité d'Orléans a pour principaux objectifs de préserver et développer la biodiversité et de valoriser les bienfaits de la nature en ville. Elle intègre également le renforcement de la participation citoyenne, à travers des appels à projets et des actions de sensibilisation.



CULTIVONS NOTRE VILLE

Dans la continuité de l'opération « Embellissons nos rues », la Ville d'Orléans a lancé en 2017 un appel à projets « Cultivons notre ville ». Celui-ci a pour objectif d'accompagner les orléanais dans la réalisation de projets de végétalisation ou d'animation de l'espace public. Une enveloppe de 40 000 € était dédiée à cet appel à projets. Trois lauréats ont été retenus et leurs projets seront mis en œuvre en 2018. L'appel à projets sera reconduit en 2018.



ORLÉANS VILLE FLEURIE

Orléans a obtenu, en 2017, les trois fleurs du label « Villes et villages fleuris », c'est-à-dire le classement régional maximum. Une distinction qui récompense la Ville pour sa démarche globale d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants : la prise en compte de la biodiversité, du végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement avec la gestion alternative, les économies de ressources... Elle souligne également le travail fourni par les équipes municipales et leur savoir-faire pour embellir le cadre de vie.



LES JOURNÉES ENVIRONNEMENT SANTÉ POUR TOUS

Organisées du 4 au 11 octobre 2017, par la Mairie, les Journées Environnement Santé ont vocation à sensibiliser le public. La nouveauté de 2017 était une course collaborative et solidaire les « Foulées vertes kids » qui a accueilli 280 enfants de 5 à 14 ans, sur des parcours adaptés à leur âge et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une journée en présence de l'athlète Marie-Amélie Le Fur, championne paralympique et ambassadrice de l'opération.



CO'MET : UN ÉQUIPEMENT VERTUEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour le projet CO'Met, le choix a été fait de la géothermie et du photovoltaïque, afin de réduire l'utilisation des énergies fossiles et l'impact carbone du projet. De plus, la construction respecte la réglementation thermique 2012 (Loi Grenelle 1) réduite de 50 % ce qui permettra de limiter la consommation d'énergie et de fluides et de garantir la pérennité des matériaux.



PARKINGMAP, LE STATIONNEMENT CONNECTÉ

La Ville d'Orléans a débuté l'expérimentation de l'application ParkingMap. Celle-ci permet à l'automobiliste de connaître en temps réel les places disponibles et d'y être guidé, sans avoir à circuler de longues minutes avant de trouver un emplacement. Elle réalise également un reporting détaillé du taux d'occupation des places et permet d'optimiser le travail de contrôle des infractions en signalant les dépassements horaires.



1^{ÈRE} FÊTE DU TRI

Du 7 au 21 octobre 2017, les commerçants d'Orléans ont organisé, avec l'aide de la Mairie d'Orléans, la première édition de la « Fête du tri », une opération inédite en France. Elle consistait à reprendre les objets en bon état ou les produits alimentaires rapportés par les particuliers qui recevaient en échange des bons d'achat ou de réduction. Une grande vente caritative a ensuite été organisée et les bénéfices ont été reversés à une association ainsi que les objets non vendus.



UN NOUVEAU MARCHÉ ALIMENTAIRE, BARRIÈRE SAINT-MARC

Depuis le mois de novembre 2017, un nouveau marché alimentaire est installé le jeudi après-midi, de 15 à 19 heures, barrière Saint-Marc, devant l'école Michel-de-la-Fournière.

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE TRADUCTION EN LANGUE DES SIGNES

Pour les personnes déficientes auditives, 11 lieux recevant du public, disposent désormais du dispositif Acceo de traduction en langue des signes. Ce dispositif gratuit leur permet d'avoir une conversation avec les agents administratifs et d'accéder aux services administratifs en temps réel, dans les Mairies, les médiathèques, la police municipale et le centre communal d'action sociale.



ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES ORLÉANAIS

Lancé en 2017, le budget participatif vise à impliquer les citoyens dans la vie de la cité et à faire émerger des idées nouvelles. Pour la première année, un budget de 100 K€ était alloué à des projets d'aménagement de l'espace public. Cinq projets ont été retenus et leur mise en œuvre est en cours.

UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Créée par le Conseil municipal en mai 2017, la réserve communale de sécurité civile a pour mission de mener des actions de soutien et d'assistance aux populations en cas d'événements majeurs. Elle est constituée de bénévoles, qui peuvent être mobilisés en cas de crise, pour aider la population et épauler les services municipaux. 88 ont signé un acte d'engagement.



S'INITIER AU NUMÉRIQUE

Pour faciliter l'usage par tous des outils numériques, le CCAS de la Mairie d'Orléans a organisé le premier forum « Mon quotidien à l'ère du numérique » en octobre 2017, avec la Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

EXPÉRIMENTATION DES BUS ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de la transition énergétique, Orléans Métropole expérimente des bus électriques depuis mai 2017. L'objectif est de tester en conditions réelles la consommation d'énergie et l'autonomie, le confort, la maintenance et la fiabilité du matériel.



LE SPORT ET LA SANTÉ

Les premières Assises de la santé, organisées en novembre 2017 par la Mairie d'Orléans ont réuni spécialistes de la santé et grands témoins autour du thème « Activité physique, sport et santé ». Associant conférences débat et stands d'information, ces Assises ont rassemblé 202 personnes.



UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE À LA SOURCE

Inaugurée fin juin 2017, la nouvelle usine d'eau potable de La Source contribue à sécuriser la production d'eau potable, même en cas d'inondation. Elle assure également un traitement plus adapté à la qualité des eaux brutes issues des forages de l'Oiselière, riches en fer et en manganèse.



AXE 1

LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF N° 1
POUR SUIVRE
LES ACTIONS DU PLAN
CLIMAT ÉNERGIE
TERRITORIAL

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)



Le 26 octobre 2012, le Conseil municipal a adopté le plan climat énergie territorial (PCET).
Objectif : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

La mise en œuvre de ce PCET a permis à la Mairie de répondre à l'appel à projets, lancé fin 2014 par le ministère de l'Environnement avec pour objectif de mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

La volonté de l'État était de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui contribuent à :

- > atténuer les effets du changement climatique ;
- > encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;

> faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

La Mairie d'Orléans a été reconnue territoire à énergie positive pour la croissance verte en février 2015 et a signé une convention de partenariat financier avec l'État le 12 octobre 2015, pour un montant d'aides de 500 K€, représentant 80 % des investissements.

TROIS OPÉRATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES EN 2016 :

- 1- L'optimisation de l'éclairage public** pour un montant de 135 K€. L'objectif est de réduire de 3/4 d'heure chaque jour l'éclairage des lampadaires entre le 1^{er} avril et le 31 octobre et de générer une réduction de -3,5 % de consommation d'électricité.
- 2- Le raccordement de sept bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain**, alimentés par la biomasse pour un montant de 155 K€ avec un objectif affiché de réduire les émissions de gaz à effet de serre de -674 tonnes équivalent carbone chaque année.

- 3- L'optimisation de la gestion technique centralisée de 30 bâtiments** pour un montant de 299 K€ qui visait à réduire les consommations d'énergie en ajustant au mieux la demande et les besoins.

UN NOUVEAU PLAN EN 2017

Le 18 avril 2017, un avenant à la convention de financement entre l'État et la Mairie d'Orléans a été signé pour mettre en œuvre un nouveau programme d'action, pour un montant d'aides de 148 K€. Celui-ci comprend :

- 1- L'acquisition de trois véhicules électriques** pour un montant de 82,5 K€. Cette opération a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique locale et les émissions sonores.
- 2- La mise en place de 10 bornes de recharge de véhicules électriques** pour un montant de 155 K€. L'objectif est de développer la mobilité électrique pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Les travaux débuteront début 2018 pour une mise en service progressive dans le courant de l'année.

SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

LES BALADES THERMOGRAPHIQUES POUR L'HABITAT

Pour sensibiliser les habitants aux déperditions d'énergie des logements et les inciter à réaliser les travaux qui permettront d'alléger leur facture énergétique, la Mairie s'est associée à l'Espace Info Energie de l'Agence départementale de l'information sur le logement pour programmer des balades thermographiques pendant les périodes hivernales. A l'aide d'une caméra infrarouge qui visualise et détecte certains défauts d'isolation et ponts thermiques, les groupes prennent conscience de la déperdition d'énergie liée à des défauts d'isolation. Quatre balades ont été organisées en 2017 pour 48 participants.

LES AGENDAS 21 SCOLAIRES

2017 a vu la réalisation de **deux nouveaux agendas 21 scolaires dans les écoles des Guernazelles à La Source et du Nécotin à l'Argonne** ainsi que la mise en œuvre des trois agendas 21 élaborés en 2016 dans les écoles élémentaires Pierre-Segelle, Pauline Kergomard et Diderot.

Cette démarche soutenue par la Ville d'Orléans vise à mobiliser tous les acteurs de l'école (enfants, enseignants, personnel d'accompagnement, parents...), pour définir des actions à mettre en pratique en faveur de l'environnement et du mieux vivre ensemble, à l'échelle de l'établissement. La Mairie s'engage financièrement dans la construction de ces agendas 21 scolaires en proposant à

l'école d'être accompagnée techniquement, pour leur réalisation, par l'association Loiret Nature Environnement.

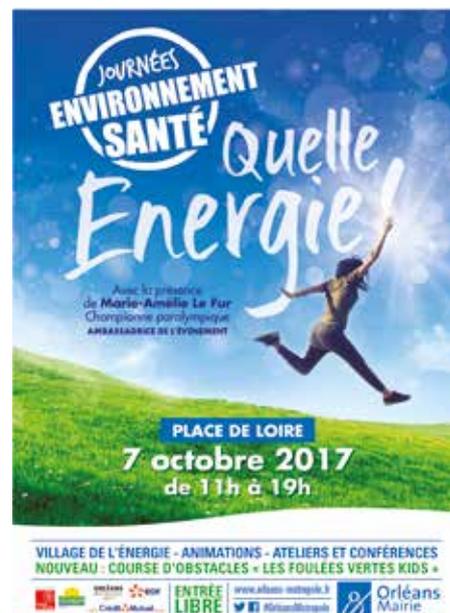


LES JOURNÉES ENVIRONNEMENT SANTÉ POUR TOUS

Organisées du 5 au 11 octobre 2017, par la Mairie, **les Journées Environnement Santé** ont vocation à sensibiliser le public. Pour 2017, le thème retenu était l'énergie sous toutes ses formes : économies d'énergie, transition énergétique, mais aussi activité physique. Un Village de l'Énergie, installé place de Loire et quai du Châtelet a proposé des animations, ateliers pédagogiques,

conférences et échanges autour de cette thématique, avec la participation de 19 partenaires issus des domaines de la santé et de l'environnement. 1200 personnes ont visité le village et participé aux animations.

Grande nouveauté de l'édition 2017, une course collaborative et solidaire les « **Foulées vertes kids** » a accueilli 280 enfants de 5 à 14 ans, sur des parcours adaptés à leur âge et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une journée en présence de l'athlète Marie-Amélie Le Fur, championne paralympique et ambassadrice de l'opération.



OBJECTIF N° 2
DÉVELOPPER
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

**PROLONGATION
DE L'EXPÉRIMENTATION
DE L'HYDROLIENNE EN LOIRE**

L'expérimentation engagée en 2014 et prévue jusqu'à mi 2016 a été prolongée d'un an à la suite des intempéries de juin 2016 qui avaient interrompu l'expérimentation pendant plusieurs mois. A l'origine de ce projet, la volonté d'Orléans de contribuer aux innovations technologiques en matière d'énergie renouvelable, en accueillant un programme d'expérimentation d'énergie fluviale. L'objectif de ce programme était de valider et d'optimiser les performances de l'hydrolienne « Hydrofluv » en milieu naturel, de vérifier sa production annuelle d'électricité et d'analyser les impacts socio-environnementaux liés à son installation. Les premières observations ont montré l'absence d'impact sur la faune de Loire autour de l'hydrolienne. Raccordée au réseau d'électricité depuis 2015, **l'hydrolienne a une capacité de production permettant de répondre aux besoins en énergie d'environ 150 personnes, soit une soixantaine de foyers.**

UNE SMARTFLOWER AU LAB'O

Ouvert au printemps 2016, le LAB'O veille à innover en matière de production d'énergie. Le bâtiment est en effet équipé d'une Smartflower, la première implantée par EDF en région Centre Val de Loire. **Cette Smartflower est un générateur photovoltaïque intelligent** qui, à la manière d'un tournesol, suit la progression du soleil pour produire de l'électricité. La nuit, la fleur replie ses pétales pour s'auto-nettoyer et améliorer sa performance le jour. C'est une des start'up résidente du LAB'O qui recueille et traite les données en temps réel.



**CO'MET : UN ÉQUIPEMENT
VERTUEUX POUR
L'ENVIRONNEMENT**

Pour le projet CO'Met, le choix a été fait de la **géothermie et du photovoltaïque**, afin de réduire l'utilisation des énergies fossiles et l'impact carbone du projet. De plus, la construction respecte la réglementation thermique 2012 (Loi Grenelle 1) réduite de 50 % ce qui permettra de limiter la consommation d'énergie et de fluides et de garantir la pérennité des matériaux.



OBJECTIF N° 3
 DÉVELOPPER LA
 MOBILITÉ DOUCE ET
 INCITER À PRIVILÉGIER
 LES TRANSPORTS
 EN COMMUN

PRIORITÉ AUX DÉPLACEMENTS DOUX

Parce qu'ils contribuent à réduire l'émission de gaz à effets de serre et les rejets polluants, la Mairie d'Orléans et Orléans Métropole encouragent les déplacements doux sur le territoire : transports en commun, co-voiturage, véhicules propres, vélo, marche à pied... Ainsi, le Plan de Déplacements Urbains incite à l'usage du vélo et à la marche à pied.

LES PISTES CYCLABLES

Chaque année, des pistes cyclables sont aménagées pour accroître l'usage du vélo en ville : leur sécurité est renforcée ainsi que la continuité du réseau.

Depuis 2006, 20 km supplémentaires de zones 30 et de zones de rencontre ont été créés. Le linéaire d'itinéraires cyclables a augmenté de près de 1 km en 2017 et affiche un total de 89 km sur l'ensemble d'Orléans.



LE VÉLO EN CHIFFRES DANS LA MÉTROPOLE

VÉLO +

238 182

locations en 2017 :
 +9,2 % par rapport à 2016

VÉLO'TAO SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE

Avec un parc de

665

vélos en circulation (dont 490 vélos à assistance électrique), le volume de Vélo'tao continue à augmenter en 2017

P+R VÉLOS

En 2017, le nombre d'entrées dans les P+R Vélos est en hausse de

33%

STATIONNEMENT VÉLOS SUR LA MÉTROPOLE

481

places de vélo réparties sur

575

sites, dont

2500

places à Orléans

750

parcs relais vélos sécurisés,

542

542 places accessibles gratuitement avec la carte Moda'Pass, sur l'ensemble de l'agglomération



EXTENSION ET HARMONISATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Orléans a poursuivi et finalisé en 2017 la démarche d'harmonisation des tarifs et d'extension du stationnement engagée en mars 2016. L'objectif est d'inciter à l'utilisation des transports en commun ou des déplacements doux et d'accroître la rotation des véhicules stationnés en limitant le nombre de voitures « ventouse ». Le prix du stationnement horaire (0,15€ le quart d'heure) est désormais le même sur la voirie, dans les parkings du centre-ville ainsi que le parking patinoire ou encore sur les boulevards Jaurès et Rocheplatte. En parallèle, 116 horodateurs ont été installés sur les nouveaux secteurs payants. L'harmonisation de la tarification concerne également les abonnements et plus de 2 500 comptes abonnés ont été créés. Désormais, le centre-ville d'Orléans dispose de 3 100 places payantes et de 224 horodateurs.

ET DEMAIN ?

► Mise en œuvre de la réforme de dépenalisation du stationnement.

PAYBYPHONE POUR PAYER SON STATIONNEMENT À DISTANCE

Depuis août 2016, le service PayByPhone permet aux automobilistes de payer leur stationnement à distance. Mis en place par la Ville d'Orléans, PayByPhone est un service gratuit et sécurisé permettant d'utiliser son téléphone (via une application mobile ou un serveur vocal) ou internet, pour payer ou prolonger son stationnement. PayByPhone prévoit également une option de rappel de fin de stationnement ainsi que le téléchargement d'un justificatif électronique.

Fin 2017, 49 354 transactions ont été enregistrées depuis le lancement de PayByPhone en 2016, pour un total de 140 078 € de recettes, soit un ticket moyen à 2,84 €. 99,6 % des transactions sont faites par smartphone ou internet et 0,4 % par le serveur vocal. Ce service représente 5 % des transactions liées au paiement du stationnement. Une enquête réalisée par mail indique que 94 % des usagers sont satisfaits du service (91 % à l'échelle nationale) ; le taux de réclamation est de 0,02 % (entre septembre 2016 et octobre 2017).

EXPÉRIMENTATIONS ET NOUVEAUX SERVICES

La Ville d'Orléans a débuté une expérimentation avec l'**application ParkingMap**. Celle-ci permet à l'automobiliste de connaître en temps réel les places disponibles et d'y être guidé. Elle réalise aussi pour les services un reporting complet du taux d'occupation des places, de la durée moyenne d'occupation, de dépassement... Enfin, l'application permet d'optimiser le travail des agents de contrôle des infractions en signalant les dépassements horaires.

L'expérimentation concerne une centaine de places : Avenue de Paris (arrêts minutes aux abords de la gare), parking rue Albert 1^{er} (stationnement gratuit) et bas de la rue Emile Zola.

Depuis mars 2018, un panneau d'information dynamique annonce les places disponibles sur le stationnement minute juste après la gare. Il devrait dissuader certains arrêts avant ou devant la gare.

L'expérimentation se poursuivra jusqu'à fin 2018.

TRAM ET BUS

Avec 34,9 millions de voyages en 2017, la fréquentation du réseau TAO a poursuivi sa progression constatée depuis 2012 avec la mise en service de la 2^{ème} ligne de tramway. Les 2/3 des voyages sont effectués sur les deux lignes de tramway. La hausse concerne tant les lignes de tramway que le réseau des bus.

Le **service d'autopartage, Auto'tao** qui propose 10 voitures en libre-service, disponibles sur



quatre stations en centre-ville et à Saint-Marceau a connu en 2017 une hausse du nombre d'utilisateurs mais une baisse du nombre de location.

PLAN DE DÉPLACEMENT D'ADMINISTRATION

Depuis 2005, la Ville a mis en **place un Plan de déplacement d'administration (PDA)** afin d'aider les agents à mieux se déplacer en polluant moins. Depuis 2015, 620 agents sont concernés, ce qui représente une aide de 116 442 € pour la Ville qui participe au financement de leur abonnement : bus ou car (513 agents), train (90 agents), vélo (16 agents). Depuis 2009, près de 250 agents ont signé la Charte Vélo et se sont vu remettre un kit vélo.

ANCER LE TRANSPORT FLUVIAL

Compte tenu du succès obtenu par l'initiative en 2016, la Ville d'Orléans a reconduit et développé en 2017 le service de navette fluviale, **BatOLOire**, en partenariat avec Merci la Loire ! Le service a débuté dès la mi-juin jusqu'à fin août, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, avec un troisième aller-retour (début, milieu et fin d'après-midi). Cette navette desservait l'Île Charlemagne, à partir du quai du Châtelet, en passant par le « Cabinet Vert » pour rejoindre le Parc de Loire. Une opération renouvelée en 2018.

CHIFFRES CLÉS DU STATIONNEMENT

116

horodateurs installés sur les nouveaux secteurs payants

2500

comptes abonnés créés

3100

places payantes et

224

horodateurs dans le centre-ville d'Orléans

49354

transactions enregistrées depuis le lancement du service PayByPhone en 2016, pour un total de 140 078 € de recettes

116

places concernées par l'application ParkingMap

CHIFFRES CLÉS DES TRANSPORTS

1 KM

d'itinéraires cyclables aménagés en 2017 (Fbg Bannier, Chateaudun, Gare et St Marc)

+6,7%

de fréquentation du réseau TAO en 2017

+9,2%

de location de Vélo+ par rapport à 2016

524

passagers pour 23 jours de navettes BatOLOire en 2017

OBJECTIF N° 4
ÉCONOMISER
L'ÉNERGIE SUR
LE TERRITOIRE

LE JOUR de la NUIT

9^e ÉDITION DU JOUR DE LA NUIT

Le 14 octobre 2017, la Ville d'Orléans a participé à la 9^e édition du Jour de la nuit, manifestation nationale annuelle de sensibilisation aux impacts de la pollution lumineuse sur l'environnement nocturne, le ciel étoilé et la santé humaine. En partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement, une balade en bord de Loire a été organisée pour mieux comprendre les conséquences de la pollution lumineuse sur la faune et la flore et aller à la découverte des oiseaux et des mammifères actifs au crépuscule. Une action menée dans le cadre des Rendez-vous de la biodiversité.



CHIFFRE CLÉ

40

participants
à la balade organisée
dans le cadre du Jour de la nuit

CIVIGAZ POUR MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

C'est dans le cadre d'un partenariat avec GRDF et l'association Unis-cité que la Métropole et la Ville d'Orléans ont renouvelé en 2017 leur participation au **programme Civigaz**. Celui-ci vise à sensibiliser les clients raccordés au gaz naturel à une utilisation maîtrisée et plus sûre de leur installation. Pour cette deuxième campagne, huit jeunes ont été recrutés dans le cadre d'un service civique de sept mois. Ils ont bénéficié d'une formation aux éco-gestes et à la médiation sociale. Leur mission est d'aller à la rencontre des habitants pour leur expliquer les bons gestes à adopter. A la clé pour les 1 300 foyers qui seront sensibilisés, une économie d'énergie qui contribue aussi à lutter contre la précarité énergétique.

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC MOINS ÉNERGIVORE

En 2017, les actions de réduction d'énergie se sont poursuivies sur l'éclairage public avec le remplacement de :

- 150 candélabres et l'abaissement de la puissance d'environ 30 w.
- 50 lanternes de 70 w et ballast, dans des venelles, par des lanternes LED de 35 w.



AXE
2

PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES

OBJECTIF N° 1
MIEUX CONNAÎTRE
POUR MIEUX
PROTÉGER

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Adoptée par le Conseil municipal en avril 2017, la stratégie biodiversité d'Orléans se situe dans la continuité du plan biodiversité, initié en 2009. Planifiée jusqu'à 2020, cette stratégie biodiversité a pour principaux objectifs de préserver et développer la biodiversité et de valoriser les bienfaits de la nature en ville.

Elle intègre également le renforcement de la participation citoyenne, à travers des appels à projets et des actions de sensibilisation.

Elle s'accorde également avec la rénovation du MOBE dont l'ouverture est programmée en 2019.

Elaborée en concertation avec toutes les directions de la Mairie, la stratégie intègre les actions de chacune en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Elle s'appuie à la fois sur l'innovation numérique, le patrimoine ligérien et l'implication de tous. **Elle s'articule autour de quatre axes : la connaissance, l'aménagement, la protection et la valorisation.**

Parmi les actions engagées en 2017, figure une étude destinée à envisager des projets permettant de développer la nature en ville. Cette étude comprend un état des lieux des espaces végétalisés dans les quartiers d'Orléans et dégage quelques pistes d'actions qui seront à approfondir.

PRÉSERVER LES ABEILLES

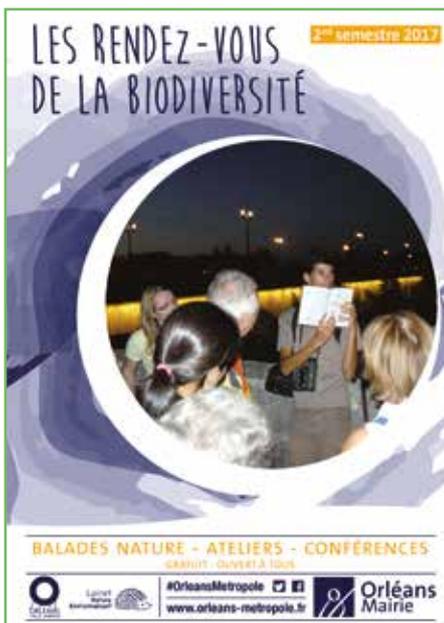
Parmi les actions en faveur de la biodiversité, la préservation des abeilles fait l'objet depuis plusieurs années d'un partenariat entre la Ville d'Orléans et le Centre d'études techniques apicoles (CETA).

Cette collaboration, renouvelée en 2017 comprend la gestion par le CETA des six ruches, dont deux connectées au dispositif Label Abeille, installées au Jardin des Plantes.

Elle prévoit aussi l'organisation d'animations pédagogiques à destination des jeunes et du grand public : 11^e édition de la Fête de la Nature le 20 mai, 15^e édition des Rendez-vous aux jardins le 3 juin.

C'est dans la même démarche de préservation et de pédagogie que l'association orléanaise des Jardins ouvriers et familiaux a inauguré en mai 2017 sa première ruche pédagogique à cheminée d'envol sur le territoire orléanais.





LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

Pour sensibiliser le public à la biodiversité et plus généralement au respect de l'environnement, la Ville d'Orléans organise tout au long de l'année des animations, en partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement. Conférences, balades, ateliers sont autant d'occasions d'aller à la rencontre du public et de l'aider à mieux connaître et comprendre les enjeux de la protection de la biodiversité. En 2017, **660 personnes ont participé aux animations proposées.**

CHIFFRES CLÉS

4

conférences

7

balades

5

ateliers de sensibilisation au jardinage proposés dans le cadre des Rendez-vous de la biodiversité qui ont rassemblé

70

personnes

UN MUSÉE DÉDIÉ À LA BIODIVERSITÉ

C'est autour de la biodiversité dans le monde mais aussi sur le territoire ligérien que s'organiseront les collections du MOBE, muséum des sciences naturelles fermé depuis septembre 2015 et dont la réouverture est prévue fin 2019. Le **MOBE (muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement)** se positionnera comme un lieu de référence en matière de biodiversité et présentera au grand public les grands enjeux environnementaux de notre société et les fondamentaux de la préservation de la biodiversité. C'est dans cet objectif que les équipes ont travaillé en 2017 à l'élaboration du programme scientifique qui participe à la



définition du projet muséographique et à la scénographie. Un nouveau positionnement qui contribuera à mobiliser le plus grand nombre à la nécessité de préserver et de valoriser la biodiversité.



OBJECTIF N° 2
GÉRER DE MANIÈRE
ÉCOLOGIQUE L'ESPACE
PUBLIC

ORLÉANS VILLE FLEURIE

Orléans a obtenu, en 2017, **les trois fleurs du label « Villes et villages fleuris »**, c'est-à-dire le classement régional maximum. Une distinction qui récompense la Ville pour sa démarche globale d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants : la prise en compte de la biodiversité, du végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement avec la gestion alternative, les économies de ressources... Elle souligne également le travail fourni par les équipes municipales et leur savoir-faire pour embellir le cadre de vie.



UN PREMIER ÉCO-PÂTURAGE EN VILLE

L'opération a débuté en avril 2017 : 19 moutons d'Ouessant ont été installés dans le bassin d'orage situé rue du Boyau dans le quartier Saint-Marceau. Cette opération, menée en partenariat avec l'association La Moutonte, permet d'entretenir les 2,4 hectares de pelouse du bassin d'orage en limitant la pollution et en évitant le bruit des tondeuses, pour un coût similaire. Outre son aspect écologique, l'action contribue aussi à recréer du lien social entre les personnes qui se déplacent pour venir voir les moutons.

LE QUARTIER GARE VÉGÉTALISÉ ET RÉAMÉNAGÉ

Réaménagé pour offrir un accès et des abords plus agréables aux habitants et aux passants, le quartier gare a résolument changé d'allure. Outre la reprise des chaussées et trottoirs ainsi que les aménagements destinés à stopper le stationnement illégal, un important travail de végétalisation a été mis en œuvre : nombreuses plantations le long des rues, aménagement des abords de résidences, création de squares et de la promenade des Ecoliers... Une nouvelle ambiance plus agréable et plus verte !



OBJECTIF N° 3

ACCOMPAGNER LES
ACTIONS CITOYENNES
POUR DÉVELOPPER LA
NATURE EN VILLE

CULTIVONS NOTRE VILLE

Dans la continuité de l'opération « Embellissons nos rues », la Ville d'Orléans a lancé en 2017 un **appel à projets « Cultivons notre ville »**. Celui-ci a pour objectif d'accompagner les orléanais (habitants, collectifs, associations ou professionnels) dans la réalisation de projets de végétalisation ou d'animation de l'espace public. Une enveloppe de 40 000 € est dédiée à cet appel à projets. Sur les dix candidatures posées, trois lauréats **ont été retenus** et leurs projets seront mis en œuvre en 2018.

A LA DÉCOUVERTE DES SITES VÉGÉTALISÉS

Premier rallye végétal à vélo, le **Vélogétal** a été organisé par l'Aselqo Madeleine le 11 juin 2017. Une balade organisée à travers Orléans qui a fait étape sur une dizaine de sites végétalisés : jardipalettes, Incroyables comestibles, jardi-Chats...

Deux heures de déambulations pendant lesquelles les participants -grands et petits- ont pu découvrir et apprendre tout en s'amusant. Une animation qui s'est terminée au jardin partagé d'Emmanuel par une remise de prix aux gagnants du rallye et un concert.

LE JARDIN D'EMMANUEL PRIMÉ

Parmi les jardins partagés d'Orléans, le jardin d'Emmanuel, situé dans le quartier Madeleine a reçu la **certification Jardinot d'Or**. Celle-ci récompense le collectif d'habitants et les jardiniers qui font vivre cet espace naturel de mixité sociale, culturelle et générationnelle.

La délégation a souligné la qualité des liens sociaux créés ainsi que la mise en œuvre de techniques favorisant le développement durable. Géré par l'Aselqo Madeleine, le jardin d'Emmanuel a été inauguré en juin 2011.



UN JARDIN À LA RÉSIDENCE ISABELLE-ROMÉE

A l'occasion des 40 ans de la Résidence autonomie Isabelle-Romée, **un jardin partagé a été inauguré**. Aménagé avec des allées de desserte, un éclairage et du mobilier urbain, cet espace est accessible aux résidents mais aussi aux scolaires, aux jeunes et aux habitants du quartier Bourgogne. La gestion de cet espace de mixité et de convivialité est assurée par l'Aselqo Bourgogne.

LES JARDIPALETTES POUR CULTIVER ENSEMBLE

Autre moyen de se rencontrer et de partager, les jardipalettes installées dans les quartiers sont à la disposition des jardiniers de tout âge, permettant de créer du lien entre les habitants et les générations. Ainsi, **sept jardipalettes ont été mises à disposition des habitants** sous convention, dont deux sur le parvis de l'école des Guernazelles, s'ajoutant aux huit déjà installées dans plusieurs quartiers en 2016 et portant le total à 15 à Orléans.

CHIFFRES CLÉS DE L'ESPACE PUBLIC ET DE LA QUALITÉ DE VIE

3

projets retenus dans le
cadre de l'appel à projet
« Cultivons notre ville »

19

moutons d'Ouessant
installés dans le
bassin d'orage situé
dans le quartier
Saint-Marceau

72

façades rénovées
en 2017

57

subventions accordées

126

projets d'aménagement
de proximité validés
et 94 réalisés



AXE
3 | CONSOMMER
RESPONSABLE

OBJECTIF N° 1
PÉRENNISER
LA CHARTE DES ACHATS
PUBLICS DURABLES

Signe du dynamisme de la collectivité dans la réalisation de ses projets, la commande publique est en développement à Orléans. **En 2017, les services de la Ville ont traité 252 consultations (233 en 2016, soit + 8,15 %) et attribué 525 marchés (333 en 2016, soit +57,66 %) pour un montant total de 122 938 482,80 € TTC (105 282 330,36 € TTC en 2016, soit + 16,77 %).**

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF CLAUSE D'INSERTION

Dans le cadre des consultations menées en 2017, la mise en œuvre du dispositif d'insertion a permis à 131 personnes de travailler sur des chantiers d'insertion qui concernaient pour la plupart des activités de BTP ou d'entretien des espaces verts.

CHIFFRE CLÉ

37759

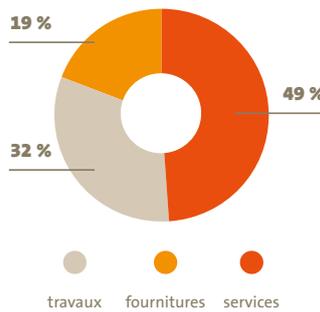
heures de travail effectuées dans le cadre des clauses d'insertion

UN LEVIER ÉCONOMIQUE LOCAL

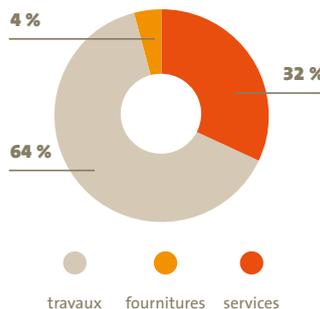
55,43 % des marchés ont été attribués à des entreprises locales (54,35 % en 2016, soit + 1,98 %).

Les marchés de services représentent la part la plus importante en nombre (124 marchés), mais les marchés de travaux le montant le plus élevé (78 680 628,99 € TTC).

RÉPARTITION EN NOMBRE



RÉPARTITION EN MONTANT



DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION

Dans le cadre des consultations, 100 % des plis retirés ont été téléchargés depuis la plateforme de dématérialisation en 2017.

518 plis électroniques ont été reçus en 2017 (349 en 2016) : la part des dépôts de plis électroniques (42,63 %) est en augmentation (29,15 % en 2016).

UNE CONSOMMATION RESPONSABLE AU SEIN DES CRÈCHES

Au quotidien, les personnels intervenant dans les crèches agissent en matière de développement durable et de consommation responsable :

- Utilisation de surchaussure en tissu lavable
- Recyclage d'objets du quotidien en objet de décoration
- Déplacements en transport en commun pour les sorties
- Fourniture de lait bio pour les repas des enfants...



OBJECTIF N° 2
MIEUX TRAITER
LES DÉCHETS EN
INTERNE ET LORS DES
ÉVÉNEMENTS

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans la restauration collective, les poids des aliments sont imposés par la réglementation, en fonction de l'âge des convives : maternelle, élémentaire et adultes, de même que la fréquence d'apparition des différents types d'aliments. Pourtant, chaque enfant jette en moyenne par jour 75g de nourriture.

Dans ce contexte, la cuisine centrale veille au respect de la réglementation et de l'équilibre alimentaire, et travaille à des recettes ludiques qui plairont aux enfants. En parallèle, pour faire prendre conscience aux enfants de la valeur des aliments, **une pesée des déchets est faite chaque jour dans 10 écoles élémentaires d'Orléans**. Et l'ensemble des équipes d'encadrement sur les temps de repas a été sensibilisé à la réduction du gaspillage alimentaire. De même, la semaine du goût, sur le thème du gaspillage alimentaire a été l'occasion de nombreuses animations.

Enfin, à la cuisine centrale tout ce qui n'est pas livré est donné à des œuvres caritatives.

UN NOUVEAU CONTRAT DE RESTAURATION COLLECTIVE

A l'occasion du renouvellement de la délégation de restauration scolaire, la Ville s'est engagée sur les priorités suivantes :

- Le choix en priorité de produits issus des circuits de proximité et des circuits courts
- La structuration de filières agricoles locales
- Le développement de la mutualisation (restaurant scolaire et ALSH, portage des repas et résidences autonomes, collèges, restaurant inter administratif)
- L'optimisation des coûts
- La prise en compte du développement durable (transport décarboné, méthanisation, insertion sociale, agriculture durable...)
- La lutte contre le gaspillage
- Le tri et la valorisation des déchets
- L'utilisation de véhicules électriques pour les livraisons à domicile
- L'insertion pour 25 % des recrutements futurs et le recours systématique aux organismes locaux

CHIFFRES CLÉS

Objectif : réduire de

20%

le gaspillage alimentaire

La capacité de production de la cuisine centrale passe de

10 000

à

20 000

repas par jour, soit

3 000 000

par an



TRIER LES DÉCHETS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Les structures dédiées à la petite enfance réalisent le tri sélectif (carton/verre...) : toutes sont équipées de poubelles afin de faciliter le tri au quotidien. Certaines d'entre elles ont également mis en place un compost dans leur jardin. Par ailleurs, les bidons de produits d'entretien bénéficient d'un ramassage spécifique dans les crèches.

Pour les plus grands, les écoles d'Orléans disposent depuis plusieurs années de bornes afin d'améliorer la qualité du tri, et notamment le papier. Les classes et les salles périscolaires sont équipées de sacs permettant d'effectuer directement le tri, qui sont ensuite gérés par les agents d'entretien et les ATSEM jusqu'aux conteneurs jaunes. De même, la cuisine centrale et les offices trient les déchets et les produits d'entretien utilisés sont 100 % écolabellisés.

DÉCHETS TECHNIQUES MUNICIPAUX : TENDANCE À LA BAISSÉ

En 2017, le volume des déchets techniques municipaux s'est élevé à 4889 tonnes, soit une baisse de près de 5 % par rapport à 2016 (5143 tonnes). Cette baisse concerne notamment les balayures, les déchets inertes et les déchets incinérables. Les déchets à valoriser ont vu leur tonnage diminuer de 11 %. Par contre, les tonnages de déchets végétaux ont augmenté d'environ 7 %.

DÉCHETS PRODUITS PAR L'ACTIVITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX EN 2017

ÉTIQUETTES DE LIGNES	TONNAGE
Balayures	1 207
Déchets à valoriser des communes (98% incinérés, 2% enfouis)	215
Déchets bois	53
Déchets incinérables	665
Déchets inertes	914
Q0619 Platinage = métaux	51
Souches	54
Végétaux	1 730
TOTAL GÉNÉRAL	4 889

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

La démarche de développement durable et de tri des déchets est aussi mise en œuvre dans le cadre des grands événements comme le Festival de Loire, le 14 juillet ou le marché de Noël. Des événements gratuits et ouverts au plus grand nombre.

Ainsi, la préparation du Festival de Loire a intégré une approche de développement durable, avec la **mise en place du tri sélectif**,

d'un dispositif de gobelets consignés ou encore de compensation carbone... Pour le feu d'artifice du 14 juillet, l'artificier est engagé dans une démarche de développement durable en privilégiant les produits recyclables ou biodégradables, en gérant les déchets qui sont rapatriés sur un site de traitement dédié. Enfin pour le marché de Noël, la Mairie d'Orléans se fournit chez des distributeurs privilégiant des pépiniéristes gérant durablement leur culture. Et le marché de Noël est éclairé exclusivement par des éclairages de technologie Leds.



CHIFFRES CLÉS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Recyclage de

4 000 T

de verre et

1 020 KG

de carton lors du Festival de Loire

54

corbeilles double flux installées sur le site du Festival de Loire

45 000

gobelets consignés dont

15 000

à l'effigie du Festival de Loire

ACTIVITÉ DES ÉVÉNEMENTS

FAITS MARQUANTS

- 588^{ème} édition des Fêtes de Jeanne d'Arc du 29 avril au 14 mai (nouveau Son et Lumière « Jeanne, visages universels – saison 2 » ; 10^{ème} édition du Set Electro sur le site du Théâtre d'Orléans ; concert exceptionnel de Laurent Voulzy)
- Animations des quais pendant l'été 2017 avec 200 rendez-vous, pour la plupart gratuits
- Festivités du 14 juillet, en coopération avec S^t-Jean-de-la-Ruelle et S^t-Pryvé-S^t-Mesmin : retraite aux lampions, feu d'artifice et bal le 13 juillet ; concerts le 14 juillet dans le centre-ville et à la guinguette La Sardine et animations place du Martroi
- 8^{ème} édition du Festival de Loire, le plus grand rassemblement européen de la marine fluviale, du 20 au 24 septembre pour mettre à l'honneur la culture, l'art de vivre ligérien et ses traditions ont fait vibrer les bords de Loire, nord et sud, et tout le coeur de ville au rythme d'événements variés : concerts, théâtre de rue, spectacles jeunes public, visites commentées...
- Marché de Noël sur les places du Martroi (43 chalets dont 13 réservés aux artisans et aux créateurs), de la République (16 chalets « gourmands ») et de la Loire (piste de luge)

CHIFFRES CLÉS

Près de

30 000

personnes à la 10^{ème} édition du Set Electro lors des Fêtes de Jeanne d'Arc

700

mariniers

500

artistes

200

exposants

7 000

festivaliers présents lors du Festival de Loire

**OBJECTIF N° 3
CONSOMMER
LOCAL ET
RESPONSABLE**

1^{ÈRE} FÊTE DU TRI

Du 7 au 21 octobre 2017, les commerçants d'Orléans ont organisé, avec l'aide de la Mairie d'Orléans, la première édition de la « Fête du tri ». **Cette opération inédite en France était issue des ateliers de concertation mis en place par la Ville pour fédérer et accentuer l'attractivité du centre-ville.**

Elle visait également à donner une nouvelle vie aux objets donnés par les habitants. L'initiative a également contribué à fédérer commerçants et habitants autour d'une action caritative. Elle consistait à reprendre les objets en bon état ou les produits alimentaires rapportés par les particuliers à qui les commerçants remettaient en échange des bons d'achat ou de réduction. Une grande vente caritative a ensuite été organisée sur la place du Martroi et les bénéfices ont été reversés à une association. Les objets non vendus ont également été distribués à des associations caritatives.



CHIFFRES CLÉS

50

commerçants ont participé à la Fête du tri

5

clubs services mobilisés

2 T

Plus de
de vaisselle collectées

6 556 €

remis à l'association Les Restos du cœur



UN NOUVEAU MARCHÉ ALIMENTAIRE, BARRIÈRE SAINT-MARC

Depuis le mois de novembre 2017, un nouveau marché alimentaire est installé le jeudi après-midi, barrière Saint-Marc, devant l'école Michel-de-la-Fournière.

Cette création répond au constat fait par le Conseil consultatif de quartier, face à la transformation et au développement de ce secteur et à l'augmentation de la population.

Composé de **huit commerçants** non sédentaires, professionnels pour la majorité locaux et déjà implantés sur d'autres marchés orléanais, le marché propose des produits diversifiés : boucher-charcutier, boucher-chevalin, rôti-seur, poissonnier, fromagers (dont un spécialisé dans le fromage de chèvre), primeurs (dont légumes et fruits bio).

Un lieu d'échange et de convivialité qui contribue ainsi à dynamiser le quartier.

AXE
4

S'ÉPANOUIR À TOUT ÂGE

OBJECTIF N° 1
POUR SUIVRE LE
PROGRAMME DE
RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Pôle de prévention et réussite de la Ville d'Orléans a pour missions de détecter et de prévenir les situations de fragilité chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

LA PRÉVENTION AVANT TOUT

En 2017, 500 jeunes ont été accompagnés par le service éducatif de prévention, dispositif mis en œuvre par la Mairie d'Orléans. S'appuyant sur différents outils, ce service apporte un soutien éducatif et psychologique aux jeunes, grâce à un accompagnement individualisé visant à favoriser le développement de leur autonomie. Il permet également de lutter contre le décrochage scolaire et de prévenir le basculement vers la délinquance, par l'apprentissage et le respect des règles sociales et plus largement de la loi. Lorsque c'est nécessaire, il contribue à développer les compétences éducatives des parents. Enfin, il vise à lutter contre la radicalisation et contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale.

Face à une difficulté particulière, les parents peuvent, dans le cadre du Conseil des droits et devoirs des familles, bénéficier d'un accompagnement spécifique pour leur permettre de faire face et d'identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

De même, le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus temporairement ou définitivement a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteurs de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion. 209 jeunes ont été accueillis en 2017 dans le cadre de ce dispositif.

Enfin, dans un objectif d'insertion par le travail, 3 720 heures de chantiers éducatifs ont été organisées avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire). 291 jeunes de plus de 16 ans ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle.



CHIFFRES CLÉS

500

jeunes accompagnés
par le service éducatif de prévention
(dont 209 dans le dispositif
« passerelle » et
291 pour plateforme)

3 720 H

de chantiers
éducatifs réalisées

LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour contribuer à la prévention de la récidive, le dispositif de **travail d'intérêt général** permet à des personnes placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général. Dans ce cadre, la Ville d'Orléans accueille trois types de peines ou de mesures éducatives :

- Réparation pénale, pour les mineurs, de 13 ans à 18 ans
- Travail d'intérêt général, à partir de 16 ans
- Travail non rémunéré, pour les majeurs uniquement

La durée du travail est variable. La personne condamnée n'est pas rémunérée. Elle est soumise à un contrôle et fait l'objet de poursuites judiciaires en cas d'heures non effectuées.

En 2017, 10 845 heures ont été programmées, toutes peines ou mesures confondues. Ces heures concernaient 118 personnes, 4 pour « Réparations pénales », 125 pour « Travail d'intérêt général ».

LE CARREFOUR DES PARENTS

Mis en œuvre depuis 2004, le **Carrefour des parents** s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention. Chaque mois une dizaine de réunions sont organisées autour d'un thème choisi par les parents. Les rencontres sont gratuites et ont lieu à des heures différentes. Elles se déroulent dans des espaces proches des parents et des enfants : écoles, collèges, associations de proximité, locaux ASELQO.

Lors de ces rencontres, les parents évoquent librement leurs interrogations, leurs doutes, leurs attentes voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents référents), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. L'objectif principal est d'aider les parents à réussir la relation qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, au quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux. En 2017, 102 réunions ont accueilli 1 477 parents (1 483 parents pour 113 réunions en 2016).

LES PARENTS-RELAIS

110 parents-relais viennent compléter l'action des agents de Prévention-médiation-réussite. Il s'agit d'un dispositif qui peut être mobilisé pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires et lors d'événements spécifiques. En 2017, ce dispositif a réalisé 4 329 heures de vacations de parents-relais et 1 009 heures supplémentaires pour les médiateurs.

LES MAISONS DE LA RÉUSSITE

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les **Maisons de la réussite** s'adressent aux jeunes comme aux parents. Elles ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent. Elles développent la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Elles accompagnent différents projets associatifs, assurent des réunions de coordination partenariale et développent des projets de citoyenneté et d'appréciation des valeurs de la République. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 28 agents.

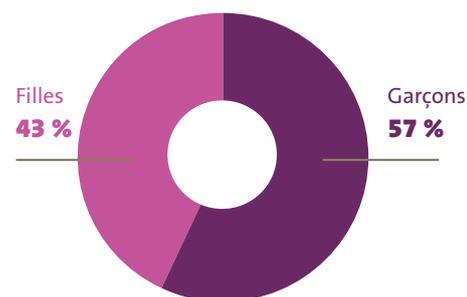
Parmi les actions menées en 2017, **sept soirées ETE PUNCH** ont été organisées à l'Argonne, la Source, les Blossières et Saint-Marceau, en présence de plus de 700 personnes. De même, **l'opération Espace dans ma ville**, en partenariat avec le Centre national d'études spatiales (CNES) et Planète Sciences, s'est déroulée, pour la première fois sur le quartier de La Source : 800 enfants ont participé à des ateliers de découverte scientifique et spatiale. La logistique de ces animations était assurée par des jeunes suivis par le Service éducatif de prévention, dans le cadre d'un chantier éducatif ou d'une action citoyenne.



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le **programme de réussite éducative** s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale et la Caisse d'allocations familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents.

Dans le cadre de ce dispositif, 660 enfants et leur famille ont pu bénéficier en 2017 d'un suivi individuel, soit une augmentation de 22 % en 4 ans. 76 % des suivis concernent des enfants de 7 à 11 ans.



ACTIVITÉ DE LA PETITE ENFANCE

ET AUSSI...

- › Mise en œuvre du projet de direction
- › Deux journées pédagogiques : 15 mars (conférence d'Éric Binet, psychologue clinicien et formateur « comprendre les pleurs comme mécanisme réparateur naturel du stress et d'un attachement sécure et l'impact de notre héritage préhistorique sur notre tolérance et intolérance face aux pleurs ») ; 18 octobre (portage pour bébés, réflexologie bébés, massage/communication, interculturalité)
- › 2 Journées « nounou dating » pour faciliter les premiers contacts entre parents et assistants maternels

CHIFFRES CLÉS

2 1 6 3

enfants accueillis

9 4 1 3 K€

de budget de fonctionnement

7 1 9 places en crèches proposées par le CCAS dans 26 structures

2 0 9, 0 6 ETP

Deux nouveaux marchés de réservation de berceaux :

1 6

places à la crèche des Artistes

2 0

places à la crèche Pomme d'Api.

1 5 8 K€

de budget d'investissement

Taux d'occupation moyen des structures petite enfance

8 3, 7 7 %

Lieu d'accueil enfants parents :

7 2

séances au cours desquelles 837 parents et 1036 enfants ont été accueillis

ACTIVITÉ DE L'ÉDUCATION

ET AUSSI...

- › Nouvelle mesure gouvernementale : dédoublement des effectifs des CP dans 3 écoles (Charles Péguy : +2 ; Nécotin : +1 ; Gutenberg : +2) et réaménagement des locaux
- › Le périscolaire : reconduction de l'organisation de la semaine scolaire comme l'année précédente : 792 TAP élémentaires par semaine ; 615 TAP maternels par semaine soit un total de 1 407 TAP par semaine
- › Travaux : le plan de rénovation a concerné une vingtaine d'écoles pendant l'été (soit 1/3 des écoles) ; des travaux de plus grande envergure : restructuration du groupe scolaire Romain Rolland qui implique de délocaliser la maternelle au centre de loisirs des Sapins pendant les travaux, construction d'une nouvelle école maternelle à Michel de la Fourrière ; démarrage en septembre d'un plan d'installation de vidéophones à l'entrée des écoles publiques, pour améliorer leur sécurité.
- › Poursuite du déploiement de l'informatique dans les écoles élémentaires
- › La nouvelle délégation de restauration scolaire : valorisation des circuits de proximité et des circuits courts, développement de la mutualisation de service (restaurant scolaire et ALSH, portage des repas et résidences autonomes, collèges du département, restaurant inter administratif), prise en compte du développement durable

CHIFFRES CLÉS

6 7

écoles publiques (34 maternelles et 33 élémentaires)

1 0 2 9 5

élèves scolarisés au 1^{er} septembre 2017, soit + 1,38%

+ 1 4 0

élèves (l'équivalent d'une école élémentaire)

9 1 6 8 4 7

repas servis aux enfants en 2017, soit 6457 repas par jour en moyenne.

5

structures ALSH permanents + 5 centres maternels dans des écoles ; environ 800 enfants accueillis

Durant l'été 2017,

4 6 8

enfants accueillis chaque jour en juillet dans 5 structures permanentes et

3 2 6

en août ;

1 4 7 5 6

journées enfants réalisées

2 7, 8 8 7 M€

dédiés à l'éducation et aux accueils de loisirs

OBJECTIF N° 2
AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE VIE
DE TOUS
LES HABITANTS

**L'ARGONAUTE, NOUVEL
ÉQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL**

Achévé et inauguré le 30 septembre 2017, l'Argonaute est un équipement public sportif et culturel polyvalent. Ce lieu emblématique, situé dans le quartier de l'Argonne marque l'entrée Est d'Orléans et rayonnera à l'échelle de la métropole. **D'une surface de 4 000 m², il comprend différents espaces sportifs (gymnase, salles d'arts martiaux, espaces modulables) ainsi qu'un espace consacré aux pratiques musicales.** Il accueille depuis début 2018 un poste de police.

Ce projet a été réalisé en étroite concertation avec les habitants du quartier, tant pour le choix de son nom que pour l'accompagnement du chantier transformé en chantier artistique.



**UNE MEILLEURE INTÉGRATION
DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP**

Prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'accéder aux lieux et services publics comme tout citoyen est une démarche dans laquelle la Mairie d'Orléans s'est engagée à travers un plan global. Elle travaille dans cet objectif avec les acteurs associatifs concernés qui apportent leur expertise et contribuent ainsi à adapter les aménagements aux besoins des personnes. En 2017, **la Mairie d'Orléans a continué l'animation de la commission communale d'accessibilité.** Portée par la philosophie d'une accessibilité pour tous, la commission travaille aux côtés des associations organisées en cinq groupes de travail : accompagnement des publics ; appui aux travaux de mise en accessibilité ; circulation et voirie ; culture et sport ; emploi et insertion.

Les actions engagées concernent tout d'abord l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun. **La question de l'accessibilité est directement intégrée dans les projets de grande ampleur comme le MOBE, le parking Baron, le projet CO'Met ou encore le groupe scolaire Romain-Rolland.** Pour ce qui concerne les transports, en commun, les deux lignes de tramway sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que les 40 lignes de bus. De même, depuis 2015, 20 fauteuils roulants sont à la disposition des personnes qui ont du mal à se déplacer en ville.

Pour les personnes déficientes auditives, **11 lieux recevant du public, disposent depuis 2017 du dispositif Acceo de traduction en langue des signes.** Ce dispositif gratuit permet aux personnes déficientes auditives d'avoir une conversation avec les agents administratifs et d'accéder ainsi aux services administratifs en temps réel. Les sites concernés sont la Mairie centrale, les Mairies de proximité, les médiathèques Gambetta et Maurice-Genevoix, la police municipale et le centre communal d'action sociale.

La Mairie d'Orléans a également veillé, lors de l'organisation du Festival de Loire, à la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'accessibilité à l'événement pour tous : mise à disposition de fauteuils roulants, plans en braille, présence d'associations pour orienter les personnes tout au long de l'événement...

ET DEMAIN ?

➤ L'organisation de deux événements, résultant du travail partenarial sera menée en 2018, avec les associations : l'un autour du bien vivre ensemble (« partageons notre ville ») et l'autre autour de l'emploi.

**COLLECTE DES DÉCHETS VERTS
POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ
RÉDUITE**

Pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, Orléans Métropole propose un service de collecte des déchets verts. Après inscription auprès de la Mairie de proximité et sur présentation d'un justificatif, la collecte est effectuée tous les 15 jours d'avril à fin novembre.

PRENDRE SA SANTÉ EN MAIN

Tout au long de l'année, la Ville d'Orléans se mobilise ou participe à des actions de sensibilisation dans le domaine de la santé. L'objectif est d'informer le plus grand nombre sur les questions essentielles pour préserver sa santé.

Chacun de ces rendez-vous est l'occasion d'échanges entre les professionnels du

secteur, les associations et le public orléanais. Par exemple, le **Forum diabète** est le rendez-vous annuel de novembre. Il est organisé avec le Service prévention de la CPAM, les réseaux et associations, à la fois pour répondre aux préoccupations des personnes diabétiques, et pour promouvoir des modes de vie permettant de prévenir ou de réguler le diabète.

Enfin, les **Rendez-vous de la santé**, abordent plusieurs fois par mois une question de santé. Initiée en 2005 par la Mairie d'Orléans et le CHRO, ces conférences, gratuites, sont animées par des professionnels de la santé, spécialistes du thème présenté : maladies du système nerveux, maladie d'Alzheimer, accès à la contraception d'urgence, rhumatismes, cancer du sein, alcool... Chaque conférence commence par un point sur l'avancement de la recherche médicale puis un débat s'ouvre avec les participants. En 2017 ont été traités les troubles DYS, le psoriasis, les AVC ou encore la ménopause.



CHIFFRES CLÉS

RENDEZ-VOUS DE LA SANTÉ

21

conférences

33

intervenants

1 712

participants

Enfin, les premières Assises de la santé, organisées en novembre 2017 par la Mairie d'Orléans ont réuni spécialistes de la santé et grands témoins autour du thème « Activité physique, sport et santé ». Associant conférences débat et stands d'information, ces Assises ont rassemblé 202 personnes.



UNE TROISIÈME MAISON DE SANTÉ

Le projet d'une troisième maison de santé à Orléans, localisée dans le quartier Saint Marceau s'est concrétisé en 2017 avec le choix des locaux et l'obtention de l'accord de l'Agence régionale de santé.

Ce projet est le fruit d'un travail impliquant les services de la Mairie, une équipe de professionnels de santé ainsi que le comité consultatif de quartier Saint Marceau. Trois thématiques ont concentré les réflexions : la santé de la mère et de l'enfant, les pathologies chroniques (notamment les risques cardiovasculaires) et la gériatrie.

Les locaux retenus se situent dans l'ancien centre de convalescence de la Cigogne, rue d'Estienne d'Orves et sont surmontés de logements. La maison de santé accueillera trois médecins généralistes,

trois gynécologues obstétriciens, un échographiste, un kinésithérapeute, deux infirmières, un psychothérapeute, une sage-femme et une coordinatrice. Elle recevra des élèves en formation et pourrait à terme s'étoffer avec d'autres professionnels de santé.

Cette structure, très attendue des habitants du quartier ouvrira ses portes en 2018.

ET DEMAIN ?

➤ Définition du projet pour une maison de santé en centre-ville

ACTIVITÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ET AUSSI...

SANTÉ

- Poursuite des projets de maisons de santé pluridisciplinaires en centre-ville et à Saint Marceau

AINÉS

- Animations en Résidence autonomie ou en ville : 77 animations ; un spectacle annuel « Tube d'un jour, Tube toujours » (3 590 personnes)
- Renouvellement de l'opération « pieds d'immeubles » pour favoriser l'accès aux droits des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires

SOCIAL

- Elaboration du projet de service
- Forum « Mon quotidien à l'ère du numérique » en octobre 2017
- Accompagnement des personnes seules sans enfants à charge, éloignées de l'emploi vers l'insertion
- Domiciliation administrative permettant l'accès aux droits pour 972 personnes
- Poursuite du partenariat avec Cultures du Cœur et de la Charte solidarité avec les associations

CHIFFRES CLÉS

10845

heures de travaux d'intérêt général pour

118

personnes

—

59

participants en moyenne aux animations proposées aux seniors

—

7252

ballotins de chocolats remis à l'occasion des fêtes de fin d'année

98414

repas livrés à

249

bénéficiaires

—

317

bénéficiaires du service de télé assistance



LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le Service accessibilité hygiène habitat répond au quotidien aux habitants qui se plaignent de leurs conditions de logement. En 2017, ce service a traité 254 demandes, dont 53 % portaient sur l'habitat. Dans ce cadre, plusieurs instructions ont été menées, 4 arrêtés municipaux de logements impropres par nature à l'habitation ont été rédigés et une mainlevée d'un arrêté d'insalubrité réparable a été prise suite aux constats d'amélioration et d'absence désormais d'insalubrité.

Se substituant aux propriétaires ou occupants défaillants, la Mairie a dû procéder à des travaux d'office sur un immeuble, frappé d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable et à des travaux d'office de nettoyage d'appartement.

Par ailleurs, depuis mai 2017, les opérations liées à la lutte contre l'habitat insalubre relèvent de compétence métropolitaine.

A L'ÉCOUTE DES FAMILLES

La Mairie d'Orléans s'attache à proposer aux familles des solutions d'accueil de leurs enfants, adaptées à leurs besoins. Elle veille à la qualité de l'accueil, tout en favorisant la participation des parents, quel que soit le type d'établissement : accueil collectif en crèche ou halte-garderie, accueil passerelle pour les enfants de 2 et 3 ans, accueil familial (assistante maternelle) ou accueil périscolaire. La Mairie soutient également d'autres modes d'accueil (crèche parentale notamment).

Depuis 2016, le projet de la Direction petite enfance 2016-2020 a pour enjeu de développer une offre adaptée et de qualité, de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et d'accompagner les parents dans leur fonction éducative et parentale. En 2017, il a été décliné en 11 actions, auxquelles ont contribué un grand nombre de professionnels, issus de toutes structures et de tous métiers : guide de l'accueil occasionnel, simplification des démarches des familles (via Internet), enquête de satisfaction, élaboration d'un module de formation, création d'un livret d'accueil et élaboration d'un parcours d'intégration du nouvel arrivant... De même, depuis 2017, les parents ont la possibilité de réserver une place dans les crèches des Artistes (16 places et Pomme d'Api (20 places).

ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS

En 2017, des rencontres intergénérationnelles ont été organisées notamment à l'occasion des 40 ans des deux Résidences autonomie. Des moments conviviaux ont été proposés à la Résidence Isabelle Romée, avec l'Aselqo Bourgogne dans le cadre du jardin partagé, le comité consultatif de quartier Centre-ville, dans le cadre de la Journée du quartier ou encore l'association Abcd dans le cadre du Festival des Jardins. De même, la Résidence Lemesle, partenaire de l'Aselqo Grand Villiers propose des échanges réguliers avec les enfants de l'école maternelle du Nécotin sur le temps de l'accueil périscolaire, lors de la fête des voisins, ou encore des temps de convivialité avec des jeunes en service civique. Des rencontres régulières sont organisées entre la crèche Pasteur et les résidents de la maison de retraite Nazareth, entre les

locataires du foyer autonomie Isabelle Romée et les enfants de la halte garderie de la Tour Blanche.

LA FORCE DE L'ÂGE

Les deux plus grosses crèches de la Ville, Blossières et La Bolière ont fêté en avril 2017 leurs 40 ans. Un événement qui a donné lieu à diverses activités : rencontres, échanges chansons, animations sur l'évolution du jouet...



LES AMÉNAGEMENTS DE PROXIMITÉ

Qu'ils soient à l'initiative des habitants ou proposés par les conseils consultatifs de quartier, les aménagements de proximité contribuent à améliorer la vie au quotidien dans les quartiers. La Mairie réserve chaque année un budget pour ces aménagements : en 2017, une enveloppe de 622 K€ a été consacrée aux aménagements de proximité et 165 demandes ont été présentées : 39 projets d'aménagement et 126 projets de circulation / stationnement.

QUELQUES EXEMPLES :

- ▶ Le remplacement d'un terrain de sport dégradé par un city Park (site multisports) rue de Chateaubriand (0,85 K€ + 0,14 K€ pour l'aménagement du parking)
- ▶ La rénovation complète du square du zodiaque : jeux, éclairage public, cheminements, végétation (0,78 K€)
- ▶ La réorganisation du stationnement avenue Alain Savary (0,54 K€)
- ▶ La modification des jardinières situées autour de la cascade, place de l'Europe, afin d'en améliorer l'étanchéité et l'esthétique (0,45 K€)
- ▶ L'amélioration de la placette rue de la Tour Neuve (0,19 K€)
- ▶ La création d'un plateau surélevé rue Jeanne Champillou pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des piétons (0,15 K€)

Ce budget a également permis de fabriquer douze boîtes à livres (0,25 K€) et d'installer les neufs premières (0,11 K€).

AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS RUNNING

2017 a vu la poursuite de l'aménagement du parcours running, avec la livraison fin 2017 de la 2^e boucle de 8 km et l'aménagement de trois zones de training. Des travaux de renforcement de l'éclairage ont été réalisés au niveau du quai Madeleine, des points d'eau créés et des agrès installés.

Le parcours a reçu en juin le prix des Défis Urbains 2017 dans la catégorie « Paysages urbains », pour son caractère innovant et son intégration dans un paysage urbain classé patrimoine mondial de l'Unesco.



EMBELLIR LES FAÇADES

La politique de rénovation menée par Orléans depuis plus de 16 ans a permis d'embellir 1 000 façades de bâtiments privés grâce à l'aide technique, financière et administrative de la Ville. Ainsi, les propriétaires de bâtiment situés dans le périmètre des deux Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une subvention de 30 % du montant HT des travaux.

CHIFFRES CLÉS

165

projets d'aménagement proposés

126

validés

94

réalisés

72

façades rénovées en 2017

57

subventions accordées

OBJECTIF N° 3
PROPOSER UNE
OFFRE CULTURELLE ET
ÉVÉNEMENTIELLE POUR
TOUS LES PUBLICS

HORS LES MURS

Dès janvier 2017, la Mairie d'Orléans a souhaité proposer une offre culturelle gratuite et accessible à tous les habitants. Avec Hors les murs, des performances, concerts et autres représentations culturelles sortent des établissements classiques pour aller à la rencontre des orléanais, dans la rue, sur la place de la République, du Martroi ou encore dans le tram. Plus de 50 événements à ciel ouvert, dans tous les quartiers de la Ville, pour promouvoir la culture sous toutes ses formes et faire découvrir au plus grand nombre une palette d'artistes : danseurs, chanteurs, groupes de musiques, peintres, photographes et bien d'autres. Fort de son succès, Hors les murs devrait continuer à bousculer les codes en 2018.



FOCUS ACTIVITÉ DE LA CULTURE

FAITS MARQUANTS

- ▶ Chaque samedi, spectacle de danse, théâtre, conte ou musique sur l'espace public : plus de 5 000 visiteurs
- ▶ 2^{ème} édition des Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie, sur le thème des frontières « monde ouvert, territoires fermés »
- ▶ Le Loire Art Show, événement d'art urbain, avec une dizaine d'artistes
- ▶ Jazz à l'évêché, le rendez-vous artistique et convivial du début de l'été
- ▶ L'exposition du musée des beaux-arts « Perronneau, portraitiste de génie dans l'Europe des Lumières », exceptionnelle par le nombre d'œuvres présentées
- ▶ Un programme culturel autour du Bestiaire qui a mobilisé six services de la Ville : concerts, expositions, conférences...
- ▶ « Illustres illustrateurs » proposé par les médiathèques d'Orléans a accueilli pendant un mois, cinq illustrateurs emblématiques (May Angeli, Kathie Coupry, Charlotte Mollet, Christophe Rapaport, Jean Clavier)
- ▶ Performance musicale et chorégraphique présentée par le Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans sur la place du Martroi, interprétée par 148 élèves dirigés par 9 professeurs

CHIFFRES CLÉS

Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans :

1 250

élèves et 40 disciplines d'enseignement

Voix d'Orléans :

37

invités internationaux
1 500 participants et 180 K€ de budget

Exposition « Perronneau, portraitiste de génie dans l'Europe des Lumières »

20 000

visiteurs

Loire Art Show :
Plus de

10 000

participants sur sur 10 jours et 70 K€ de budget

Jazz à l'évêché

17 000

spectateurs

16

plateaux de musiciens ; sur sur 10 jours et 70 K€ de budget

OBJECTIF N° 4
ASSURER
LA SÉCURITÉ ET
LA TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

ACTIVITÉ DE LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

FAITS MARQUANTS

- ▶ Une année 2017 marquée par l'État d'Urgence-Vigilance Attentat avec la prolongation de l'État d'Urgence jusqu'au 15 juillet 2017, puis jusqu'au 1^{er} novembre 2017 ; puis l'adoption de la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme
- ▶ Le plan Vigipirate à Orléans : une mission désormais permanente et exigeante pour assurer la sécurité des bâtiments (accueil Mairie : garde statique de la Police Municipale entre novembre 2015 et novembre 2017) ; la sécurité des édifices culturels (en lien avec Sentinelle et la Police Nationale) ; la sécurité des établissements scolaires (réalisation d'un audit de sécurité des abords des établissements scolaires)
- ▶ Une sécurisation renforcée des événements ; Son et lumières sur la cathédrale ; Fête de la musique ; Fête de la St Fiacre ; Vide-greniers dans les quartiers ; Rentrée en fête ; Tour VIBRATION ; Courses des 3 ponts ; Journées du patrimoine ; Offices religieux des Fêtes pascales ; Élections présidentielles et législatives ; Festival de Loire ; Cérémonies patriotiques ; Fête nationale ; Fêtes johanniques ; Marché de Noël ; Ramadan ; Nuit de la Saint Sylvestre
- ▶ Une présence accrue de la Police Municipale, renforcée par les moyens cynophiles ; un accompagnement systématique des organisateurs
- ▶ 200 Opérations « coup de poing » sur l'ensemble des quartiers, dont 42 opérations conjointes Police Municipale – Police Nationale
- ▶ Vidéoprotection : extension du maillage des caméras : 207 caméras, dont 17 installées en 2017

CHIFFRES CLÉS

Multiplication par

2,5

des heures supplémentaires
entre 2015 et 2017

7 967

heures agents en 2017,
soit 5 policiers municipaux
à temps plein

Des atteintes aux biens, notamment
des cambriolages

- 10,42 %

en forte baisse après plusieurs
années de hausse :

- 23 %

Une baisse de

7,7 %

de la délinquance de proximité

Des violences aux personnes
physiques stabilisées après plusieurs
années de hausse :

- 1,25

Des dégradations/destructions

19,32 %

et des véhicules incendiés

23,48 %

en forte baisse



OBJECTIF N° 5
CONFORTER
UNE NOUVELLE
POLITIQUE RH

2017 a constitué une année charnière en matière de ressources humaines du fait des changements de statuts de la communauté d'agglomération, devenue communauté urbaine au 1^{er} janvier puis métropole au 1^{er} mai 2017.

Ces changements ont impacté Orléans Métropole, la Ville d'Orléans et l'ensemble des 21 communes car l'évolution du périmètre de compétences impliquait notamment un transfert de personnel intervenant dans les domaines de l'espace public, de l'eau potable, des grands équipements et de l'urbanisme ou encore de l'Esad ou du Parc Floral qui relèvent désormais d'Orléans Métropole.

Ce changement de statut et la mise en œuvre de nouvelles compétences ont nécessité un accompagnement interne tout au long de l'année qui s'est accéléré au second semestre avec le projet d'organisation mis en place autour de pôles territoriaux. Des réunions collectives ont été organisées en novembre, des « Foires aux Questions » et des diaporamas ont permis de communiquer auprès des personnels. Des entretiens individuels avec les agents qui le souhaitaient ont également été mis en place, pour aboutir au transfert de personnels ou la mise à disposition de services au 1^{er} janvier 2018.

La réflexion a impliqué un état des lieux des compétences, des activités qu'elles recouvraient et des périmètres communaux et métropolitains, mais aussi des agents concernés à différents pourcentages et de leurs conditions de travail. L'état des lieux a souligné la grande polyvalence des agents dans les petites et moyennes collectivités car ils interviennent généralement sur plusieurs compétences, et une plus grande concentration sur une activité (intégralité des missions) inhérente aux structures plus importantes en effectifs notamment.

La comparaison des conditions de travail dans les différentes collectivités a notamment mis en évidence une grande diversité de régimes de travail, en dehors des administratifs et des encadrants, pour les emplois techniques de terrain.

De même, les régimes indemnitaires varient selon les collectivités (primes de fin d'année, régimes de participation à la protection sociale complémentaire).

TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

CHIFFRES CLÉS

540

agents transférés au 1^{er} janvier
 2018 : 124 pour les communes
 autres qu'Orléans, 416 pour Orléans

334

agents mis à disposition de la Métropole
 pour 158 ETP

193

agents remis à disposition des collectivités
 pour 75,88 ETP (dont 64 pour Orléans)

POURSUITE DU DIALOGUE SOCIAL

Un accord social a été signé le 4 mai 2017 avec les organisations syndicales de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole. Couvrant les années 2017 à 2020, cet accord social a tout d'abord pour vocation d'améliorer le déroulement de carrière des agents en amenant plus de fluidité et en augmentant les possibilités d'avancement. L'accord couvre également l'action mutualiste au travers de la protection sociale complémentaire santé et la prévoyance qui ont fait l'objet d'une harmonisation et d'une réelle amélioration, tant sur le plan des garanties que de la participation employeur. En effet, cet accord prévoit à compter du 1^{er} janvier 2018, une répartition différente de la participation employeur sur la protection complémentaire santé, basée sur la composition familiale. En matière de prévoyance, de nouvelles garanties ont été introduites, notamment en matière d'incapacité de travail et d'invalidité.

Enfin, l'accord social vise à améliorer la qualité de vie au travail, avec la mise en place du plan qualité de vie au travail (QVT).

Il pose également la base de futures négociations qui porteront à terme sur le régime indemnitaire et le temps de travail, une fois la construction de la Métropole stabilisée.



UNE ÉCOLE DU MANAGEMENT

Figurant parmi les actions du plan QVT, l'école du management a été lancée en avril 2017, dans un premier temps pour les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs et responsables de service puis pour les managers de proximité et pour l'ensemble des encadrants. 145 encadrants d'Orléans Métropole sont concernés.

Cette école a pour vocation d'accompagner les managers dans leur fonction d'encadrement et de leur donner des outils pour piloter et animer le travail de leurs équipes.

Elle dispense notamment des formations autour des cinq rôles clés du manager :

- › Etre des responsables porteurs de sens et de vision, contributeurs de la stratégie et leaders pour l'avenir
- › Etre des leaders libérateurs, coaches de leurs collaborateurs et leurs équipes
- › Etre des animateurs qui donnent une âme et créent l'adhésion
- › Etre des pilotes et organisateurs
- › Développer son propre pouvoir d'action et d'influence

L'école du management organise des modules obligatoires sur les fondamentaux du management et des modules optionnels sur des thématiques telles que la communication managériale, la conduite du changement, le management de projet, la gestion de crise, la créativité... Les formations visent à encourager l'interactivité et à favoriser les échanges au sein des groupes. Elles veillent à l'équilibre entre les concepts et les mises en situation et s'attachent à ancrer les fondamentaux.

CHIFFRES CLÉS

196

agents d'Orléans Métropole formés sur les thématiques liées aux rôles clés du manager

130

agents ont suivi les modules obligatoires,

66

modules optionnels

1

Lab sur la thématique de la smart city

58

participants regroupant des agents de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole.

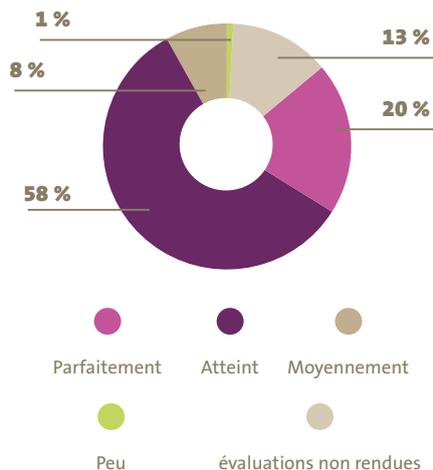
5

Kicks off-séminaires de cohésion d'équipe regroupant des agents de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole.

47

mnémos réalisés pour la collectivité (dessins mnémotechniques qui reprennent les concepts vus dans les fondamentaux du management)

DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS (% CALCULÉ SUR L'ENSEMBLE DES ÉVALUATIONS 2017)



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Après la création du comité qualité de vie au travail en 2015, une enquête sur les risques psychosociaux a été réalisée en 2016 qui a permis d'identifier des axes de travail organisés au sein d'un Plan QVT pour les années 2017-2018. L'objectif de ce plan est de consolider au sein d'un outil unique des pratiques, expérimentations et/ou des projets pour la plupart déjà existants : bonnes pratiques spontanées des services, projets issus de démarches d'innovation participatives...

Le plan QVT est organisé autour de deux axes :

- Proposer des conditions de travail préservant la santé et l'équilibre de vie :
 - Préserver et promouvoir la santé et le bien-être au travail
 - Faciliter l'organisation du temps de travail et l'équilibre vie professionnelle – vie privée
 - Améliorer l'environnement et les conditions matérielles de travail
- S'assurer de la qualité et de la bienveillance de la communication et des relations interpersonnelles pour mieux travailler ensemble :
 - Favoriser la cohésion, la solidarité et le co-développement
 - Développer la valorisation, la reconnaissance et la confiance
 - Améliorer la communication et l'information pour donner du sens

Différentes actions sont déjà réalisées ou en cours de réalisation :

- L'expérimentation du télétravail est désormais généralisée à tous, à l'exception des agents au contact des usagers ou sur la voie publique, dans la limite d'1 journée tous les 15 jours et des postes qui le permettent.

➤ Ecole du management : pour accompagner les managers, une école du management est née avec des premières actions notamment autour de la communication.

➤ Plusieurs salles de co-working et de créativité vont naître dans les mois à venir pour s'adapter aux nouvelles modalités de travail.

➤ La révision du règlement intérieur vise à organiser le « bien-vivre ensemble » autour de règles liées à la santé et la sécurité mais aussi à la communication en intégrant par exemple le droit à la déconnexion.

➤ Une communauté de coachs santé/sport/ bien-être va être lancée, en particulier pour mettre en place des échauffements avant la prise de poste pour les métiers techniques.

➤ Chaque année, une action solidaire est menée pour fédérer les agents autour d'un projet participatif. En 2017, le Noël Solidaire a permis de récolter plus de 1 000 jouets au profit des associations Enfance et Partage Région Centre et Bada boum.

➤ Des aménagements et études de poste ont été réalisées pour assurer aux agents des conditions et un environnement de travail adapté.

➤ Des formations à la gestion du temps ou encore à la communication sont proposées pour garantir des conditions et relations de travail sereines.

➤ Une procédure Risques Psychosociaux a été créée avec la mise en place d'un numéro vert et d'une cellule de prévention permettant une meilleure analyse des situations de mal-être et des propositions de solutions opérationnelles.

➤ Une nouvelle offre négociée de mutuelle et de prévoyance a été proposée aux agents



CHIFFRES CLÉS

420

adhérents à la Mutuelle

92

adhérents à la Prévoyance



AXE
5

ORLÉANS, TERRITOIRE SOLIDAIRE

OBJECTIF N° 1
PRIVILÉGIER LA
SOLIDARITÉ ENTRE
GÉNÉRATIONS

ANIMATIONS POUR LES SENIORS

Afin de favoriser le lien social, la Ville d'Orléans organise tout au long de l'année des animations en faveur des orléanais retraités. En 2017, 77 animations ont été proposées, dont les animations dansantes qui réunissent en moyenne 119 personnes par après-midi. **Le spectacle annuel « Tube d'un jour, Tube toujours »** a rassemblé 3 590 personnes.



CHIFFRES CLÉS

59

participants en moyenne
aux animations

7 252

ballotins de chocolats
remis à l'occasion des fêtes
de fin d'année

ACTIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Avec les bailleurs sociaux, des actions expérimentales réalisées en 2016 dans les quartiers des Blossières et de la Source, ont été renouvelées en 2017. Par exemple, **l'opération « pieds d'immeubles »** a été organisée en 2017 : avec les Résidences de l'orléanais, à la Source, principalement sur l'immeuble Villa Verde dédié aux aînés ; avec LogemLoiret en bas des immeubles « Trévisse » à Saint-Marceau.

Ces actions ont pour but de favoriser l'accès aux droits des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires et de permettre un temps de partage. Elles ont nécessité des animations adaptées aux « îlots » ciblés : l'une réunissant deux artistes troubadours (chant et guitare) et l'autre faisant appel à un magicien. Lors de la journée à La Source, un concert privé de Tuba avec une rencontre avec le musicien a été proposé dans l'appartement d'une résidente, et les aînés de son immeuble ont été conviés à cet événement et à une collation. Une expérience qui a beaucoup plu à un public peu habitué à recevoir et à échanger au sein même de la résidence.

Enfin **deux opérations « rencontres sur les marchés »** ont été mises en place à la Source.

40 ANS DES RÉSIDENCES AUTONOMIES

L'année 2017 a été marquée par les 40 ans des deux Résidences autonomes, gérées par le CCAS d'Orléans. Chacune d'entre elles propose régulièrement des temps de rencontre et d'animation :

RÉSIDENCE ISABELLE ROMÉE :

- › En partenariat avec le comité consultatif de quartier centre-ville, participation à la journée de quartier du 24 juin ; inauguration du jardin partagé géré par l'Aselqo Bourgogne ; apéritif et pique-nique servi à plus de 100 personnes
- › En partenariat avec l'association ABCD, participation à un concert public, le 19 mai, dans le cadre du festival Parcours et jardins
- › Poursuite de l'atelier mensuel du potager naturel
- › Participation de la chorale de la Résidence au festival des chorales du Loiret



RÉSIDENCE ALICE LEMESLE :

- Avec l'Aselqo Grand Villiers, participation au Réseau d'échange de savoirs sur le thème de la cuisine et au chantier artistique tricot urbain
- Avec l'association Uniscité, accueil de la troisième promotion de huit jeunes en service civique jusqu'au 30 juin 2017 et de la quatrième promotion de quatre jeunes à partir d'octobre 2017
- 16 juin : participation à la Journée solidarité avec la Caisse d'Épargne et Uniscité : fabrication de bacs à fleurs, fauteuils et tables pour la terrasse, customisation de pots de fleurs, atelier cuisine
- Echanges réguliers avec les enfants de l'école maternelle du Nécotin sur le temps de l'accueil périscolaire ; galette intergénérationnelle ; rencontres en alternance à l'école et la Résidence
- Soirée raclette et buffet d'été en présence des familles

➤ Fête des voisins

➤ Participation de la chorale de la résidence au Festival des chorales du Loiret

DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSIDENCES

2017 a vu le lancement de la **démarche de projets d'établissements 2018-2023** dans les deux Résidences autonomes - Alice Lemesle et Isabelle Romée - qui comptent 124 résidents. Ce travail comprend la définition des objectifs, notamment en matière de coordination, d'évaluation des activités, de qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement des résidences.

Après concertation avec les différents acteurs - personnel, résidents, partenaires, administrateurs -, cette démarche a abouti à la formalisation d'un projet d'établissement pour chaque résidence. Le projet intègre un diagnostic de l'existant, les évolutions réglementaires (décret du 27 mai 2016),

des axes d'amélioration et des orientations, en corrélation avec les évaluations interne et externe conduites en 2014. Les actions à cinq ans sont déclinées autour de neuf thématiques principales : projet architectural, prévention des risques, animation préventive et inclusive, accompagnement personnalisé des résidents, accompagnement des deuils, ouverture sur l'extérieur, communication interne, communication externe, pratiques professionnelles.

PORTAGE DES REPAS

L'année 2017 a vu le renouvellement de la Délégation de service public pour le portage des repas aux séniors. Ce service de livraison de plateau-repas à domicile s'adresse aux personnes de 60 ans et plus ou se trouvant dans une situation permanente ou temporaire de handicap. En 2017, 98 414 repas ont été livrés à 249 bénéficiaires.

CHIFFRES CLÉS

317

personnes ont bénéficié en 2017 du service de télé assistance



**OBJECTIF N° 2
LUTTER CONTRE
L'EXCLUSION**

AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

2017 a vu l'élaboration du **projet de service** du CCAS de la Ville d'Orléans avec deux enjeux prioritaires : le premier vise à contribuer à la résorption du « non recours » aux droits (30 %) en développant une offre de service pour l'ouverture des premiers droits destinée principalement aux personnes domiciliées et aux victimes de violences conjugales ; le second concerne l'accompagnement vers l'insertion des personnes seules ou couples sans enfants à charges dans le cadre du RSA par convention avec le Département. En 2017, 1 083 personnes éloignées de l'emploi ont été suivies.

Une attention particulière a été portée aux personnes victimes de violences conjugales à travers la construction d'une réponse concertée avec les acteurs du territoire des situations d'urgence. Une première étape a été franchie avec la signature le 27 novembre 2017 de la convention tripartite entre le CCAS de la Ville d'Orléans, la CAF et la CPAM pour une ouverture de droits facilitée.

De même, l'épicerie sociale accueille sur des courtes périodes, après une évaluation sociale, les orléanais rencontrant des difficultés financières pour lesquels l'achat de produits d'hygiène et d'alimentation à moindre coût permet de dégager un potentiel financier. 297 personnes ont bénéficié en 2017 du dispositif ; 1 178 passages en caisse ont été recensés. En 2017, l'épicerie sociale a revu son fonctionnement pour s'ouvrir à d'autres publics, comme les étudiants et a modifié l'organisation spatiale du lieu.

Le CCAS effectue également la domiciliation administrative de toute personne, sans domicile stable, ayant un ancrage sur la commune. Ce service permet l'accès aux droits (carte d'identité, prestations sociales, couverture médicale...). A Orléans, 972 personnes ont bénéficié d'une domiciliation en 2017 (717 personnes en 2016).

Enfin, le partenariat avec Cultures du Cœur s'est poursuivi avec 87 places attribuées. Une sortie culturelle a été réalisée lors de la fête de la musique, dans le cadre des actions collectives proposées par l'Espace Solidarité. Ainsi 4 personnes ont pu bénéficier de la présentation de l'Astrolabe.

Par ailleurs, la charte solidarité réunit 17 associations qui se sont retrouvées en plénières à deux reprises notamment pour valider l'affiche de présentation de leurs activités (été et hiver) et échanger sur les sujets d'actualité.



CHIFFRES CLÉS

1 816

aides attribuées par le CCAS, dont

42

pour des femmes victimes de violence (alimentation, énergie...)

ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE

Le Lieu d'accueil enfants-parents Chocolatine (LAEP) est un espace où l'écoute et l'échange contribuent à conforter la relation parents-enfants. La rencontre avec des professionnels ou avec d'autres parents permet à la fois de rompre l'isolement et d'accompagner ou de soutenir les parents dans leur fonction parentale. En 2017, le LAEP a accueilli 837 parents et 1 036 enfants, en grande majorité des mamans avec leurs enfants âgés de 1 à 2 ans. Sur les 352 familles qui ont fréquenté le LAEP (+ 59,94 % par rapport à 2016), 85 sont des nouvelles familles.



SOUTENIR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

2017 est la seconde année complète de mise en œuvre par la Métropole du nouveau contrat de ville approuvé par la Ville d'Orléans. En tant que signataire, la Ville s'engage à mobiliser des crédits spécifiques

en direction des quatre quartiers prioritaires afin de soutenir des associations œuvrant dans les quartiers, en complément d'autres financeurs.

CHIFFRES CLÉS

48

projets soutenus pour un montant de

215 K€

pour des femmes victimes de violence (alimentation, énergie...)

32

associations concernées

2017 a aussi vu la poursuite de projets initiés en 2016 :

- structuration d'un fonctionnement en mode projet tant en interne à la Ville qu'au niveau intercommunal
- installation des Conseils Citoyens dont la coordination a été confiée à Unis-Cité qui agit, ainsi, de manière cohérente pour les 10 conseils citoyens de la métropole

Enfin, l'année a été marquée par le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Aselqo mais aussi par le déménagement du centre social Marie Stuart vers la Maison de la CAF au cours de l'été, dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

OBJECTIF N° 3
SOUTENIR
LA JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES
EN VOYAGE PÉDAGOGIQUE**

34 membres du Conseil municipal de jeunes d'Orléans ont participé en juin 2017 au voyage de mi-mandat organisé à Strasbourg. Pendant deux jours, ils ont pu découvrir la ville et visiter les institutions européennes pour mieux en comprendre le fonctionnement. Organisé par la Ville d'Orléans, ce voyage pédagogique est la deuxième visite du mandat, après celle du Sénat en 2016.

Le Conseil municipal de jeunes d'Orléans a été élu en 2016. Il est composé de 50 jeunes âgés de 13 et 14 ans inscrits dans un des collèges, privés ou publics, d'Orléans. Les élus se réunissent chaque mercredi pour travailler sur les six projets qu'ils ont initiés : un parcours découverte des lieux historiques d'Orléans ; un rassemblement de gamers à Orléans ; des olympiades pour les plus jeunes orléanais au profit d'une association qui vient en aide aux plus jeunes ; un rassemblement

entre élèves de collège et sportifs en situation de handicap ; l'aide aux familles défavorisées (projet de repas convivial pour des personnes sans domicile fixe, en relation avec le Relais Orléanais); le développement de systèmes de recharge de téléphone sur les vélos (étude de faisabilité en lien avec KEOLIS et construction d'un questionnaire utilisateur).

**DES PROJETS SOLIDAIRES AVEC LES
BOURSES PROJETS JEUNES**

► **Un atelier bricolage (subvention : 700 €)**

Pour encourager et aider les personnes qui ne possèdent ni outils ni la place nécessaire pour concevoir, fabriquer ou réparer du mobilier, une permanence est tenue deux fois par mois dans des locaux partagés avec la Ressourcerie où sont mis à disposition du savoir-faire et des matériaux.

► **« Les jeunes d'Orléans en route pour la solidarité » (subvention : 1 000 €)**

En France, il s'agit de mieux faire connaître les actions de GK SAVAR et la situation difficile au Bangladesh. Sur place, le projet vise à participer aux actions de solidarité de GK Savar (santé, scolarisation et agriculture durable).



► **Le « Rayon Vert » – Coursier à vélo (subvention : 1 300 €)**

Le Rayon Vert est un service de livraison (plis/colis) écologique à vélo sur l'agglomération orléanaise, destiné aux professionnels et aux particuliers ayant des besoins ponctuels ou réguliers de transport de fret léger.

► **AESCO (subvention : 1 000 €)**

Un voyage en Côte d'Ivoire pour 11 jeunes de 11 à 25 ans en lien avec l'association AESCO a eu lieu en juillet 2017. Les jeunes ont rencontré leurs homologues ivoiriens au travers d'activités culturelles, environnementales et sportives : découverte du processus de fabrication du cacao et d'hévéa, mise en place un parcours écotouristique dans la forêt de Banco et sensibilisation au tri des déchets et à la protection de l'environnement.

Enfin, le Conseil orléanais de jeunes a travaillé sur la possibilité de mettre en place des parkings végétalisés sur le même principe que le parking du LAB'O.

ACTIVITÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FAITS MARQUANTS

- 7^{ème} Journée d'accueil des nouveaux étudiants (JANE), le 12 octobre avec plus de 700 nouveaux étudiants accueillis
- Le « HHI », Championnat de France de Hip-Hop International, la plus grande compétition chorégraphique de Street Dance au monde.
- Le Concours et la Soirée Jeunes Talents, sur les thèmes de la **musique et des arts de la scène**
- 6 projets portés par le Conseil municipal des jeunes
- 10 Bourses Projets Jeunes (BPJ) pour un montant total de 10 350 €.

CHIFFRES CLÉS

235

associations sportives

Plus de

23 000

licenciés

90

équipements répartis sur le territoire

60

disciplines sportives

Plus de 300 manifestations sportives et

2 000

matchs de championnats organisés chaque année

366

accueils de jeunes pendant les vacances scolaires dans le cadre du dispositif Orléans Mouv'

790

adhérents au dispositif pour adultes Orléans Vous Coach

Un soutien financier aux clubs et aux associations à hauteur de

3,351 M€

AXE 6

ORLÉANS, PRÉPARE L'AVENIR

OBJECTIF N° 1

MAINTENIR UN BILAN
BUDGÉTAIRE POSITIF
POUR ORLÉANS AVEC
DES CONTRAINTES
FINANCIÈRES
CROISSANTES

L'année 2017 a été marquée par la volonté des communes, dont Orléans, de donner une nouvelle impulsion à la communauté d'agglomération, qui est devenue communauté urbaine, le 1^{er} janvier 2017, puis Métropole, le 1^{er} mai 2017. Dans ce cadre, la Ville d'Orléans comme les autres communes a transféré une partie des compétences qu'elle exerçait jusqu'alors et notamment : la gestion des espaces publics, le plan local d'urbanisme, la gestion et l'entretien des zones activité, le commerce de proximité, la promotion touristique du territoire, les réseaux de chaleur et de froid urbain, le stationnement en ouvrage, ...

2017 a ainsi été une année de transition durant laquelle l'exercice des missions liées aux compétences transférées a été confiée transitoirement aux communes, sous la forme de conventions de gestion, pour faciliter les transferts tant en termes de compétences que de moyens humains.

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, n'ont pas modifié les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Pour Orléans, s'agissant du fonctionnement, les transferts portent sur 4,9 M€ en dépenses et 5,3 M€ en recettes et sont compensés, à l'euro dans l'attribution de compensation :

Ces volumes transférés correspondent à :

EN DÉPENSES :

- La gestion de l'espace public : 3,9 M€
- Le tourisme : 1 M€

EN RECETTES :

- Les parkings en ouvrage : 1,6 M€
- Les concessions de chauffage urbain : 1,4 M€
- L'espace public (refacturation de travaux aux concessionnaires) : 1,2 M€
- Le tourisme (taxe de séjour) : 1 M€
- Le Centre de conférences et le parc des expositions : 0,1 M€

Il est à noter qu'en 2017, et pendant la période transitoire, les charges de personnel relatives aux compétences transférées sont restées communales, le personnel étant transféré au 1^{er} janvier 2018.

Pour ce qui concerne l'investissement, les transferts concernent quasiment exclusivement les dépenses d'espace public (voirie, propreté et espaces verts), ce sont ainsi, pour Orléans, 10 M€ qui viennent en déduction de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement et qui ont permis à Orléans Métropole de réaliser les opérations dont elle a nouvellement la charge.

Dans ce contexte, l'épargne disponible diminue de 10 M€ mais c'est sans impact sur les équilibres puisqu'en parallèle, la Ville diminue ses dépenses d'investissement du même volume.

On notera également en 2017, les cessions de capital faisant de la Métropole le premier actionnaire des sociétés (SPL Evénements, SEM Orléans Gestion, SPL tourisme) auxquelles la Ville avait confié

ses équipements désormais métropolitains (parking, tourisme, parc des expositions et centre de conférence).

En 2017, Orléans a accompagné la Métropole dans le développement de son attractivité et de sa visibilité en soutenant activement les politiques restées communales et notamment la culture et l'organisation d'événements à fort rayonnement. Il y va ainsi du Festival de Loire dont l'édition 2017 a été couronnée de succès et du développement des événements Hors les Murs, par exemple. Orléans a continué à investir pour l'embellissement de la ville et l'amélioration du cadre de vie des orléanais. Les familles, la jeunesse, les seniors, ainsi que les plus fragiles, ont à nouveau fait l'objet d'une attention toute particulière pour que chacun puisse s'épanouir à Orléans.

Enfin, 2017 est aussi l'année de référence retenue dans le cadre de la programmation des finances locales définie par l'Etat pour 2018-2020 et qui donne lieu à contractualisation entre l'Etat et les plus de 300 collectivités dont le budget atteint au moins 60 millions d'euros et dont fait partie Orléans.

C'est dans ce contexte que sont présentés les comptes 2017 qui démontrent cette année encore la capacité de la Mairie à accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette, en parfaite cohérence avec les tendances désormais imposées par l'Etat.

PRÉAMBULE : TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À L'INTERCOMMUNALITÉ

La Ville d'Orléans, par délibérations du Conseil municipal du 10 octobre 2016, a décidé d'une part, du transfert d'un certain nombre de compétences et d'autre part, du changement de catégorie d'EPCI à fiscalité propre stricto sensu à la communauté urbaine puis en Métropole.

LES COMPÉTENCES COMMUNALES TRANSFÉRÉES À ORLÉANS MÉTROPOLE

- › Espace public – Voiries - Parkings
- › Réhabilitation des logements insalubres
- › Contribution à la transition énergétique
- › Réseaux de chaleur et de froid urbain
- › Distribution publique d'électricité et de gaz
- › Plan local d'Urbanisme Intercommunal
- › Zones d'activités économiques Tourisme
- › Accompagnement du commerce de proximité
- › Eau potable
- › GEMAPI (à compter du 1^{er} janvier 2018)
- › Défense incendie
- › Infrastructures de charge de véhicules électriques
- › Valorisation du patrimoine naturel et paysager
- › Gouvernance et aménagement des gares
- › Espaces publics tous modes de déplacement
- › Cimetières d'intérêt métropolitain

MODALITÉS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES

Les conventions de gestion transitoires

La transformation en communauté urbaine a exigé la mise en place d'une organisation temporaire permettant de garantir une parfaite continuité du service dans certaines compétences transférées à cette occasion par les communes.

Un consensus s'est dégagé pour faire de 2017 une année transitoire durant laquelle certaines missions, qui ne pouvaient être assurées directement par l'EPCI dans son organisation actuelle dès le 1^{er} janvier, soient confiées aux communes, dans la continuité de ce qu'elles effectuaient en 2016. Pendant cette même période a été mise en place la future organisation conjointe, fondée notamment sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et de territorialisation des équipes.

Dans ce contexte, des conventions de gestion transitoire ont été passées entre Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans pour l'exercice des missions relatives aux compétences :

- › Espaces publics
- › Plan Local d'Urbanisme
- › Défense contre l'incendie
- › Zones d'activités économiques
- › Eau potable (concession)

Les conséquences budgétaires de ces conventions de gestion ont été les suivantes :

- › L'attribution de compensation 2017 de la Mairie a été réduite du montant net des charges transférées (investissement + fonctionnement).
- › La Mairie a continué à exécuter les dépenses et à constater les recettes dans son budget dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Les dépenses ont été remboursées par Orléans Métropole et les recettes lui ont été reversées. Ainsi, la Mairie n'a plus supporté, dans son budget, les dépenses relatives aux compétences transférées.
- › En 2017, le personnel est resté communal et payé par la commune sur son budget principal (sans prélèvement sur l'attribution de compensation et sans remboursement par Orléans Métropole).
- › Les emprunts relatifs aux compétences transférées du budget principal ont été pris en charge par Orléans Métropole, en remboursant, à la Mairie, la quote-part d'annuité correspondant aux dépenses d'équipement transférées.

Les compétences exercées directement par Orléans Métropole

Certaines compétences ont été exercées directement par Orléans Métropole dès le 1^{er} janvier 2017 et notamment :

- › Tourisme
- › Accompagnement du commerce de proximité
- › Réseaux de chaleur et de froid urbain (Concessions)
- › Distribution publique d'électricité et de gaz (Concessions)
- › Eau potable (Concession)
- › Parkings en ouvrage (Concessions et affermages)

Pour ces compétences, les recettes/dépenses ont été inscrites dans le budget d'Orléans Métropole. Les recettes transférées ont été compensées par augmentation de l'attribution de compensation versée à Orléans. Les dépenses ont été compensées par prélèvement sur l'attribution de compensation.

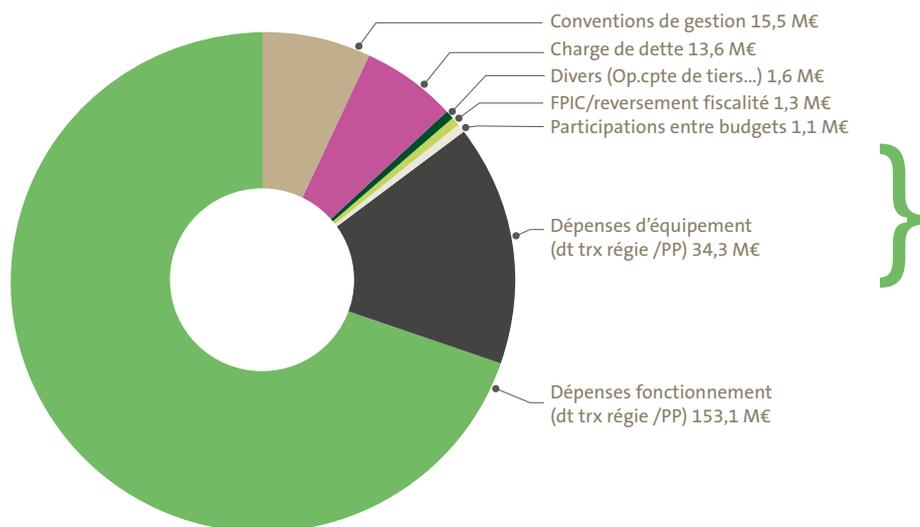
	DÉPENSES TRANSFÉRÉES		RECETTES TRANSFÉRÉES	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Espaces publics (propreté, voirie, espaces verts)	3,90M€	10,10 M€	1,20 M€	0,50 M€
Tourisme	1,00 M€		1,00 M€	
Parkings en ouvrage			1,60 M€	
Concessions de chauffage urbain			1,40 M€	
Révision du PLU		0,20 M€		
Défense incendie		0,10 M€		
Parc des expositions			0,10 M€	
Total	4,90 M€	10,40 M€	5,30 M€	0,50 M€

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 PAR GRANDES MASSES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le compte administratif 2017 présente :

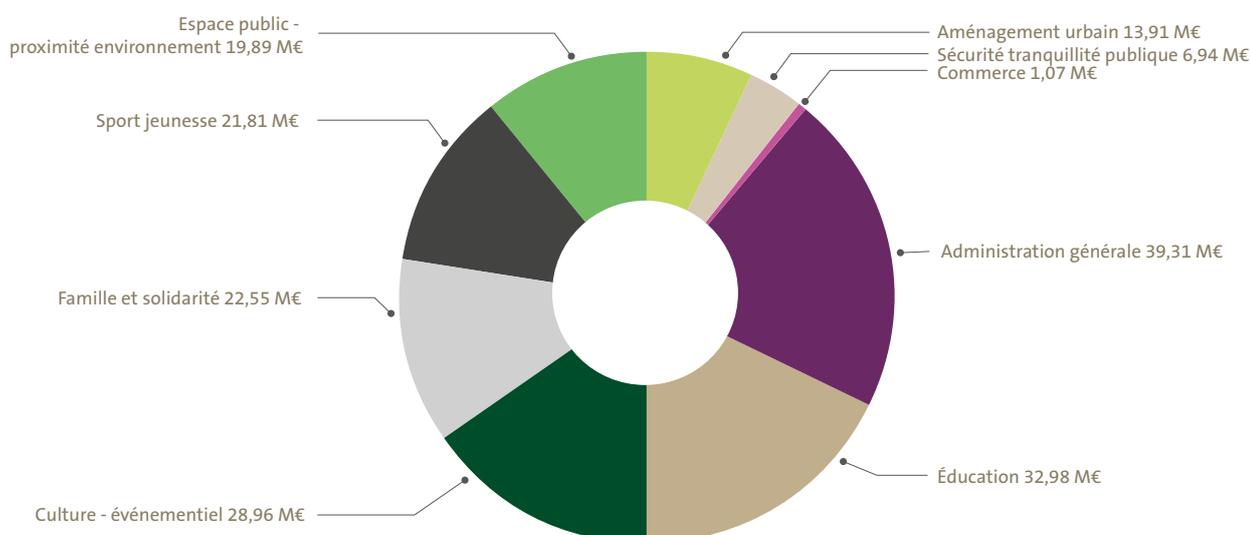
- Des dépenses réelles de fonctionnement de 157,2 M€ (hors travaux en régie)
- Des recettes réelles de fonctionnement de 184 M€
- Des dépenses réelles d'investissement de 63,3 M€ (comprenant les travaux en régie et les conventions de gestions de fonctionnement et d'investissement)
- Des recettes réelles d'investissement de 60,5 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 = 220,5 M€



187,4 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie d'Orléans :
 153,1 M€ de fonctionnement et 34,3 M€ d'investissement. Il convient d'ajouter 14,1 M€ au titre des compétences transférées (3,9 M€ de fonctionnement et 10,2 M€ d'investissement)

LES 187,4 M€ CONSACRÉS AUX PROJETS ET ACTIONS DE MAIRIE SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE



LE BUDGET PRINCIPAL

SITUATION FINANCIÈRE - ÉQUILIBRE FINANCIER

OPÉRATIONS RÉELLES EN M€ - BUDGET PRINCIPAL	CA 2016	CA 2017
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1
Charges exceptionnelles	1,2	1,2
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2,0
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9
Intérêts de la dette	1,6	1,4
Epargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4
Epargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1
Dépenses d'investissement	45,1	50,2
Dont conventions de gestion		15,5
dont dépenses d'équipement	44,4	33,1
Recettes propres d'investissement	15,1	18,3
Recettes conventions de gestion		15,5
Emprunt d'équilibre	13	11,00
Résultat de l'exercice	1,5	3,7
Résultats antérieurs	1,9	3,4
Résultat global de clôture	3,4	7,1
Reports (dépenses)	2,8	4,4
Résultat après reports	0,5	2,7
Encours dette bancaire au 31/12/N	91,4	90,7
Encours dette non bancaire au 31/12/N	17,5	16,9
Encours dette total au 31/12/N	109,0	107,6

En 2017, les masses budgétaires évoluent avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la Ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole, l'épargne disponible nette diminue d'autant, de même que les investissements désormais réduits de la part nouvellement supportée par Orléans Métropole.

Dans ces conditions, en 2017, l'épargne brute s'élève à 21,5 M€ et l'épargne disponible à 9,1 M€.

La Mairie d'Orléans a investi 33,8 M€ (y compris PPP), soit un taux de réalisation des dépenses de 82 %.

L'emprunt souscrit en 2017 représentant 11 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11,5 M€, qui, conformément à la réglementation, sera prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 8,8 M€ reports compris.

Dans ce contexte, le compte administratif de l'exercice 2017 présente un résultat net positif de 2,7 M€ qui sera repris en report à nouveau en section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

Fin 2017, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 108 M€. Avec une dette de 907 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 23,7 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1189 €/habitant - source DGFIP Les finances des collectivités locales 2015).

Le ratio d'encours de dette/recettes réelle de fonctionnement s'établit à 61,6 % pour Orléans, contre 85,7 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGFIP Les finances des collectivités locales 2015).

La capacité de désendettement d'Orléans représente cinq années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en cinq ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

FISCALITÉ

TAUX MOYENS DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS COMPARÉS AUX TAUX D'ORLÉANS

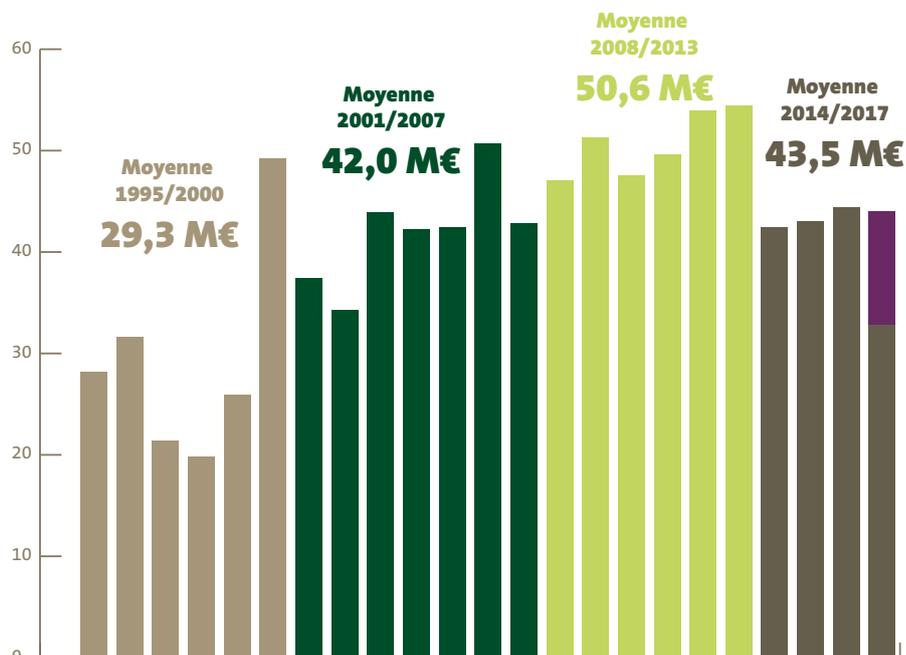
2017	ORLÉANS	STRATE 2016 (SOURCE DGCL)
Taxe d'habitation	20,99 %	22,25 %
Foncier bâti	29,81 %	23,87 %
Foncier non bâti	39,60 %	36,72 %

Concernant la taxe d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment situés au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers orléanais, notamment des plus modestes, a représenté en 2017 une perte de recette de 7,454 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 18 % du produit de taxe d'habitation.

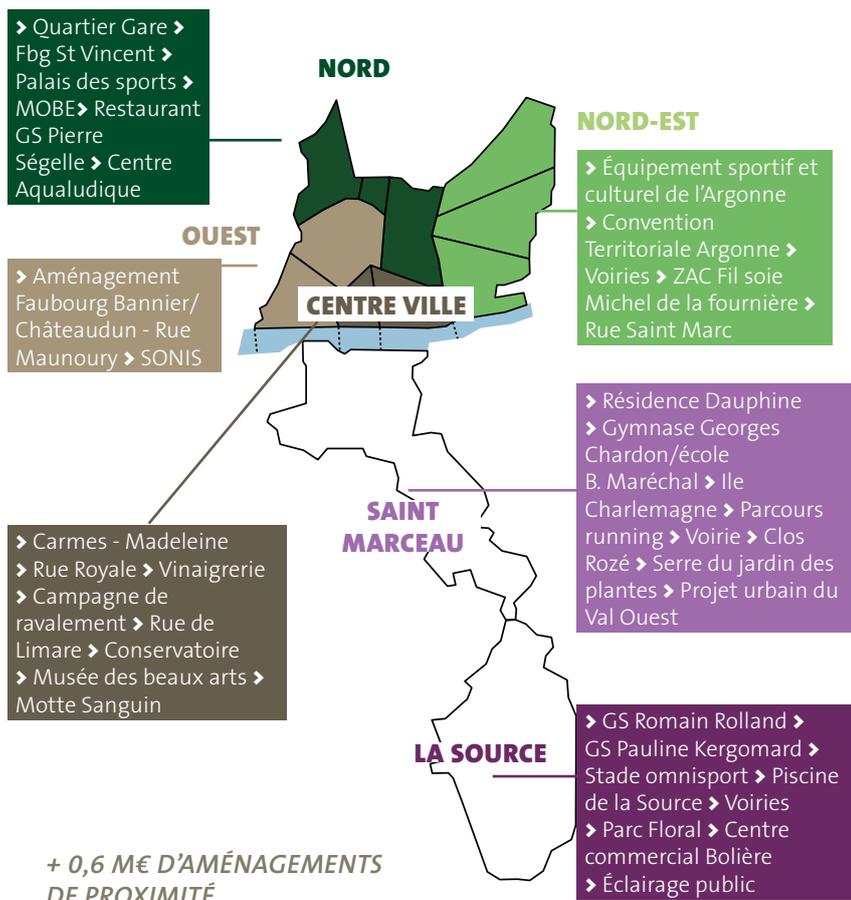
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT – UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Avec 34 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) et 10 M€ de dépenses d'équipement réalisés par Orléans Métropole au titre des compétences transférées en 2017 (convention de gestion), l'effort d'investissement global de l'exercice 2017 (44 M€) reste aussi soutenu qu'en 2016 :

- 26,5 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 10,2 M€ de dépenses réalisées sur l'espace public de la Ville par Orléans Métropole dans le cadre des conventions de gestion
- 6,3 M€ de subventions d'équipement versées
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon



2017 : LES PRINCIPAUX PROJETS PAR QUARTIER (VILLE-MÉTROPOLE)



LIBELLÉ PROGRAMME	CA 2017
Investissement espace public réalisé par Orléans Métropole au titre du transfert de compétences de la Ville d'Orléans	10,2 M€
ZAC Carmes Madeleine	4,856 M€
CTA Argonaute	4,162 M€
Projet urbain du Val Ouest	1,241 M€
Ravalements campagne obligatoire	1,137 M€
Serres Jardin des Plantes – espace réception	0,946 M€
Résidence Dauphine Chardon	0,909 M€
Réserves foncières	0,848 M€
Groupe scolaire M. De La Fournière	0,666 M€
Action de proximité (CAQ)	0,647 M€
Convention territoriale de l'Argonne (hors Argonaute)	0,633 M€
Vinaigrerie	0,630 M€
Grosses réparations bâtiments scolaires 1 ^{er} DEG	0,608 M€
Grosses réparations immeubles communaux	0,600 M€
Plan numérique écoles	0,584 M€
Parcours running	0,507 M€

ENCOURS DE LA DETTE

Au 31/12/2017, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 107,6 M€.

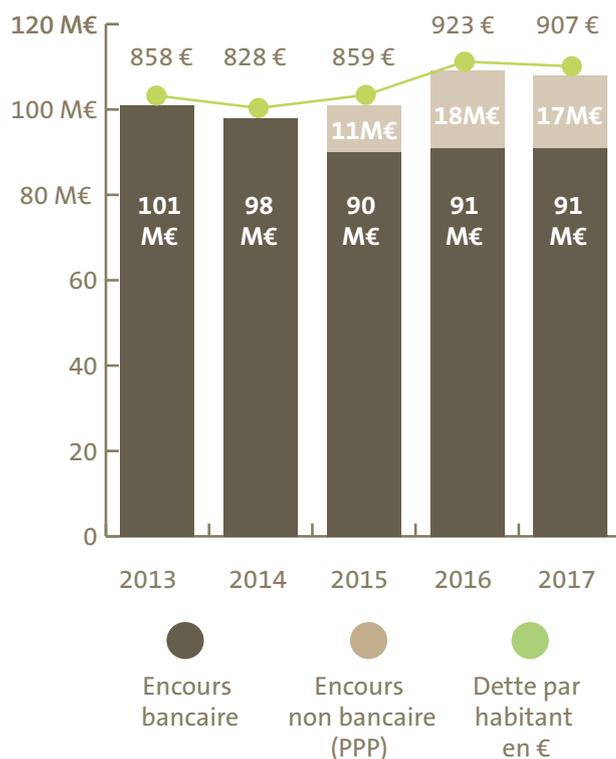
Avec une dette de 907 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 23 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 175 €/habitant - source DGFIP 2016).

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 59,2 %, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

Évolution de la dette bancaire : L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 90,7 M€ à fin 2017 (-0,7 M€ par rapport à l'exercice précédent). A cette même date, la dette bancaire est constituée de 55 % de prêts à taux fixe et de 45 % de prêts à taux variables.

Évolution de la dette ppp : Fin 2017, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,9 M€.

La dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique.



PERSPECTIVES

D'un point de vue local ou national, l'environnement financier des collectivités est en pleine mutation.

LA SUITE DES EFFETS DE LA MÉTROPOLISATION

Ainsi, en 2018, comme en 2017, les masses budgétaires du budget de la Ville évolueront avec la suite des incidences financières des transferts de compétences : transferts effectifs des personnels, transferts intervenus au 1^{er} janvier 2018 pour le parc floral et l'ESAD notamment.

Viendront également, à l'horizon 2019, les impacts budgétaires de la déclaration d'intérêt métropolitain des équipements sportifs et culturels qui viendra en débat au cours du 2^{ème} semestre 2018.

LES ÉVOLUTIONS NATIONALES

La contractualisation avec l'Etat :

Dans le même temps, et au niveau national, la loi de programmation des finances locales pour 2018-2020 engage les collectivités les plus importantes dans la contractualisation en cours de négociation avec l'Etat. Ce contrat vise, entre autres, à plafonner l'évolution des dépenses à 1,2 % dès 2018 et jusqu'en 2020. Cette nouvelle donne va conduire la collectivité à adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense ne permettant plus (sauf exception) de prendre en compte les recettes dans la définition de la stratégie financière.

La refonte de la fiscalité :

2018 verra également les premiers effets de la réforme de la taxe d'habitation (suppression progressive) qui s'accompagne de réflexion importantes sur une réforme plus large de la fiscalité : sur les valeurs locatives des locaux

d'habitation (après la première vague sur les locaux professionnels entrée en vigueur en 2017) et sur l'allocation des ressources entre collectivités.

A ce stade des travaux et des discussions, les orientations envisagées sont :

- Scénario n°1 : la part départementale de taxe foncière est transférée aux communes et aux EPCI avec un prorata et des compléments d'impôt national (TVA)
- Scénario n°2 : remplacement direct et intégral de la Taxe d'habitation par une fraction d'impôt national (TVA)

Quelle que soit l'hypothèse qui sera retenue in fine, force est de constater que l'autonomie financière des communes et des EPCI ne reposerait désormais que sur la seule taxe foncière qui deviendra un enjeu majeur pour ces collectivités.

OBJECTIF N° 2 DEVENIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT

CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

De nombreux projets d'aménagement sont en cours dans tous les quartiers d'Orléans et se sont poursuivis en 2017 :

- ZAC Bourgogne, projet qui vise à redynamiser un quartier au cœur de la ville, en aménageant 3 ha de friches, avec des logements étudiants, des bureaux pour le Conseil régional, la requalification des rues... : réhabilitation de la maison Dessaux et livraison des premiers logements
- Réhabilitation des Vinaigreries Dessaux en un lieu culturel pour les arts plastiques et visuels : désignation du lauréat du concours (groupement cabinet Nathalie T'KINT / Agence Richez Associés / BET YGREC Ingénierie / Acousticiens Aida) ; accueil d'actions culturelles tout au long des travaux pour faire vivre le lieu
- ZAC Fil Soie : création d'une ZAC pour l'aménagement du périmètre avec un parc agri-urbain, des logements individuels et intermédiaires, des locaux d'activités et des espaces publics requalifiés ; désignation de l'aménageur la SEMDO
- ZAC Val Ouest, avec la création de logements, d'espaces paysagers et d'espaces publics, d'équipements, la réalisation d'une piste cyclable et de nouvelles voies : désignation de l'aménageur la SEMDO ; atelier de concertation « architecture et formes bâties »
- ZAC Fontaine prévoyant la construction de logements, d'un nouveau collège et l'aménagement du parc de l'Étuvée : construction de l'école Michel de la Fournière
- ZAC SONIS destinée à la construction de logements, la rénovation de la maison des associations et la construction des nouvelles voies : création de la rue du Villard ; poursuite des constructions
- Tête Nord du Pont de l'Europe : démolition des bâtiments situés au 5, 7 et 9 rue Madeleine (côté Saint Jean de la Ruelle)
- Les Groues : création d'une voirie provisoire à l'arrière de la rue des Murlins

RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Située en partie en zone inondable, la Ville d'Orléans a été confrontée, dans une moindre mesure, aux inondations survenues en mai 2016. Même si l'impact de ces inondations sur les orléanais et sur les bâtiments n'a pas été majeur, les causes de ces inondations doivent être mieux prises en compte dans l'organisation prévue en cas de crise. Par exemple, **le Plan communal de sauvegarde (PCS)** permet de mettre en place des actions afin de sauvegarder la population et les biens. Ce dispositif prévoit les mesures à prendre pour alerter, informer, héberger, ravitailler et soutenir la population en cas d'événement important.

En 2017, la Mairie a engagé la révision de son Plan communal de sauvegarde avec un objectif : rendre ce Plan multirisques en intégrant le retour d'expérience des inondations de 2016 et en mutualisant les bonnes pratiques à l'échelle de la Métropole.

UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Créée par le Conseil municipal en mai 2017, la **réserve communale de sécurité civile** a pour mission de mener des actions de soutien et d'assistance aux populations en cas d'événements majeurs. Elle est constituée de bénévoles, qui peuvent être mobilisés en cas de crise, pour aider la population et épauler les services municipaux. Sur les 110 personnes qui ont postulé pour devenir réservistes, 88 ont signé un acte d'engagement.

Pour que cette réserve reste opérationnelle, ses membres doivent être régulièrement formés, entraînés et mis en situation. Aussi, 16 sessions de formation ont été programmées en octobre et novembre 2017, autour de quatre modules de formation qui ont accueilli plus de 50 personnes. Enfin, un exercice a été organisé le 6 décembre 2017 et 75 réservistes y ont participé.



LES CAVITÉS SOUTERRAINES

Parmi les conséquences directes des inondations de mai 2016, les mouvements de terrains causés par le passage de l'eau peuvent être à l'origine de la création de cavités entraînant un risque d'effondrement. Dans ce cadre, la Mairie a mené en 2017 plusieurs actions d'information de la population à ce risque. L'objectif est de prévenir, d'appuyer les habitants en situation de crise et de consolider les cavités sous le domaine public ou sous les propriétés de la collectivité.

33 affaissements apparus sur le domaine public ou chez des particuliers, ont fait l'objet d'une visite du service prévention des risques majeurs et d'un recensement par ses soins.

En matière de sensibilisation du public, le 13 septembre 2017, lors de la réunion du Comité consultatif du quartier Est a été présentée la problématique des carrières souterraines dans le quartier Est d'Orléans. Plus de 120 personnes ont participé à cette réunion publique. Le 8 octobre 2017, dans le cadre des Journées nationales de spéléologie et canyoning, plus de 500 personnes ont pu effectuer des visites du sous-sol orléanais, notamment d'une carrière souterraine située rue de la Borde dans une propriété privée. Enfin, du 7 au 15 octobre 2017, lors de la Fête de la Science, plus de 5 400 personnes ont pu, lors de leur visite au BRGM, découvrir le stand dédié aux carrières souterraines.

En parallèle, une convention a été signée avec le BRGM et la Fédération française de spéléologie pour compléter la connaissance et le relevé topographique de cavités souterraines sur le territoire d'Orléans.

CHIFFRES CLÉS

88

réservistes engagés dans la réserve communale de sécurité civile

≈ 700

cavités recensées

OBJECTIF N° 3
PRÉSERVER LA
RESSOURCE EN EAU
ET LA RENDRE
ACCESSIBLE À TOUS

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Ville d'Orléans est alimentée en eau potable depuis huit forages, dont trois sont classés « captages prioritaires » depuis 2009 suite à la loi Grenelle 1.

Dans le cadre de la DUP, ces captages ont bénéficié d'une convention tripartite (Ville, Orléanaise des Eaux, concessionnaire de l'eau potable, et Chambre d'agriculture du Loiret), qui a permis de réaliser des travaux, notamment dans les exploitations agricoles de la zone des captages, de mobiliser l'ensemble des acteurs de la zone et de promouvoir des expériences innovantes du territoire. Désormais, la préservation de la ressource en eau est une compétence d'Orléans Métropole. Cette expérience du territoire orléanais a permis d'associer les efforts des acteurs de l'eau à la préservation de cette ressource. Elle pourrait servir d'appui à la même mobilisation à l'échelle de la Métropole.

Dans le cadre de la loi Grenelle 1, les mêmes captages bénéficient depuis 2014 d'un contrat territorial pour la lutte contre les pollutions diffuses. Ce contrat, qui réunit les partenaires de la convention tripartite avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, s'est poursuivi en 2017 et a fait l'objet d'un avenant d'une année, signé par Orléans Métropole, qui a pris la compétence eau potable. Le bilan global du contrat territorial sera réalisé en 2018.

UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE À LA SOURCE

Inaugurée fin juin 2017 après 12 mois de travaux, la **nouvelle usine d'eau potable** de La Source a une capacité de production de 835 m³/h. Cette usine, dite de déferrisation et de démanganisation répond à plusieurs besoins : elle contribue tout d'abord à sécuriser la production d'eau potable, même en cas d'inondation ; elle assure également un traitement plus adapté à la qualité des eaux brutes issues des forages de l'Oiselière, riches en fer et en manganèse. Cette unité est complémentaire de l'usine de traitement du Val, dont le système n'est pas adapté au traitement du fer et du manganèse et dont la situation géographique, en zone inondable, la rend vulnérable aux crues majeures de la Loire.



Grâce à l'usine de La Source, les taux de fer et de manganèse sont abaissés respectivement de 0,32 à 0,01 mg de fer par litre (pour une référence de qualité de 0,2 mg/l) et de 0,28 à 0,02 mg de manganèse par litre (pour une référence de qualité à 0,05 mg/l).

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La Ville d'Orléans a accompagné, avec d'autres partenaires, les « **Assises de la rivière du Loiret** », initiée par la Commission locale de l'eau du SAGE Val Dhuy Loiret. La Ville a participé au comité de pilotage de l'étude, qui visait à :

- > construire une vision partagée de l'état des lieux de la rivière
- > savoir à quoi ressemblera le Loiret dans 20 ans si rien de plus n'est fait qu'aujourd'hui ? avec l'élaboration d'un scénario de l'évolution de la rivière du Loiret à l'horizon 2040.

Deux manifestations ouvertes au grand public se sont déroulées en 2017 : séminaire le 20 mars et journée de restitution le 16 septembre, véritables temps d'échanges, de réflexion et de débats pour construire demain. L'identification d'orientations possibles pour le Loiret est venue conclure cette première grande étape de la démarche des Assises. Celle-ci entre dans une deuxième phase de mobilisation et de travail pour, d'une part, partager avec l'ensemble des acteurs impliqués et des habitants intéressés les choix d'orientation à réaliser et, d'autre part, décliner ces orientations en actions opérationnelles. L'ensemble des documents produits sont à retrouver sur le site des Assises (www.assises-riviere-loiret.fr).



RÉHABILITATION DU PLAN D'EAU DE L'ÎLE CHARLEMAGNE

Malgré une bonne qualité bactériologique et physico-chimique, le plan d'eau de l'île Charlemagne connaît depuis plusieurs années des interdictions de baignade, en plein été, liées à la présence de cyanobactéries, organismes pouvant être à l'origine d'intoxication. Dans ce contexte, une mission a été lancée pour faire un diagnostic des causes de cette présence récurrente et envisager des solutions.

Un scénario de travaux a été arrêté et sera mis en œuvre, à compter de 2019, après les études réglementaires liées à la loi sur l'eau.

PERMETTRE L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS

Pour permettre aux abonnés d'accéder aux premiers litres d'eau consommés à un coût moins élevé, la Ville d'Orléans a mis en place en janvier 2012 une tarification progressive et incitative. En 2017, les tarifs étaient de 0,71 € TTC/m³ pour la tranche eau vitale (de 0 à 40 m³ par an) et de 1,01 € TTC/m³ pour la tranche eau utile (de 41 à 120 m³ par an), à comparer au tarif de la tranche eau confort (au-delà de 120 m³) de 1,37 € TTC/m³.

MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Avec 27 compteurs de sectorisation et 155 capteurs acoustiques, le réseau d'eau potable est désormais équipé pour détecter, suivre et localiser les fuites en temps réel, ce qui améliore sensiblement son rendement. Et grâce à la télérelève, les abonnés équipés peuvent, s'ils le souhaitent, suivre au quotidien leur consommation d'eau.



CHIFFRES CLÉS

6,6 M

de m³ d'eau consommée en 2017, soit -0,5 % par rapport à 2016

2,2 M

de m³ d'eau vendue en 2017 aux communes voisines, soit +5,5 % par rapport à 2016

154 Consommation d'eau moyenne /l/jour /habitant en 2017

9,6 M

de m³ produits en 2017, soit +2,8 % par rapport à 2016

-25 % de la consommation d'eau depuis 2002

92,3 %

rendement du réseau en 2017

220

analyses en 2017 – 100 % de conformité bactériologique, 100 % de conformité aux limites de qualité physico-chimiques et 97 % de conformité aux références de qualité physico chimiques

OBJECTIF N° 4

AGIR POUR UNE
MEILLEURE QUALITÉ
DE L'AIR

FLUIDIFIER LA CIRCULATION

Le **poste central de régulation du trafic (PCRT)** adapte en continu la régulation des carrefours, pour répondre aux demandes d'optimisation. En 2017, il a notamment travaillé sur le carrefour de la tête nord du pont de l'Europe, en optimisant son fonctionnement. Il a également participé au déploiement de la priorité aux feux des bus, qui vise à améliorer la vitesse et la régularité des bus, sans impact significatif sur la circulation.

Concernant les investissements sur les carrefours à feux, le carrefour « Candolle » (Avenue de Saint-Mesmin – Lycée Charles Péguy) a été intégralement rénové en 2017. De même, dans le cadre de la requalification des arcades de la rue Royale, l'ensemble des carrefours à feux de la rue Royale a également été rénové en 2017.

AMÉLIORER L'INFORMATION DES HABITANTS

2017 a vu le lancement d'un groupe de travail composé d'élus, pour réfléchir à l'amélioration de la bonne information des habitants sur la qualité de l'air, notamment lors des pics de pollution. Ce travail se poursuit en 2018 avec un deuxième objectif concernant l'accompagnement des Journées Environnement Santé en septembre, qui seront sur le thème de l'air.



EXPÉRIMENTATION DES BUS ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de la transition énergétique, Orléans Métropole devra utiliser en 2025 des bus à faibles émissions de pollution. Dans cet objectif, une expérimentation de bus électriques a été engagée en 2017. En mai, deux véhicules électriques ont été mis en service commercial pour une durée de cinq ans. Le test est réalisé sur des lignes structurantes qui transportent chaque jour un total de 24 000 voyageurs (lignes 1, 2 et 4). L'expérimentation consiste à tester en conditions réelles la consommation d'énergie et l'autonomie dans toutes les conditions d'exploitation (climatique / nombre de passagers), le confort ressenti par les voyageurs, la maintenance et la fiabilité du matériel. Ce choix permettrait de supprimer les émissions de pollution locale et de réduire les nuisances sonores.

Pour améliorer la qualité de l'air, la Ville d'Orléans agit aussi :

➤ **Développement des mobilités douces**, mis en œuvre en partenariat avec Orléans Métropole : le nombre de stationnement vélos a été multiplié par 10 en 12 ans sur le territoire d'Orléans (2 500 emplacements fin 2017),

➤ **Limitation de l'usage de la voiture** par l'extension des zones piétonnes et, depuis 2016, par l'extension du stationnement payant sur voirie dans l'intramail.

ET DEMAIN ?

➤ Déploiement de bornes de recharge électrique dans le centre-ville

OBJECTIF N° 5

FACILITER LA VIE
DES HABITANTS,
VALORISER ET
ACCOMPAGNER LES
INITIATIVES
CITOYENNES

DÉVELOPPER ET FAVORISER LA VILLE NUMÉRIQUE

Chercher une information sur Internet, remplir des documents administratifs... parce que tout le monde n'a pas la même aisance pour utiliser les outils numériques, le CCAS de la Mairie d'Orléans a organisé le premier forum « Mon quotidien à l'ère du numérique » en octobre 2017, avec la Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Proposée dans le cadre du réseau Tous en route vers nos droits, cette journée, ouverte à tous regroupait différents organismes en quatre pôles : administration/droits sociaux ; logement/énergie ; éducation/formation/emploi ; santé/seniors. Accompagnés par des professionnels, les visiteurs pouvaient accéder à différents portails d'informations. Un cinquième pôle, animé par des associations, permettait d'apprendre à « naviguer » sur Internet. En parallèle, deux conférences ont été données, l'une réservée aux professionnels sur « l'impact du numérique sur le travail social » et l'autre sur « les repères pour un bon usage d'Internet et des jeux vidéo ». Une journée qui visait aussi à dédramatiser l'usage du numérique pour en montrer les aspects positifs.

Faciliter l'usage du numérique au plus grand nombre, quel que soit l'âge, le niveau technique ou la situation de la personne est également une mission des Espaces publics numériques, situés dans les six médiathèques d'Orléans ou à l'Aselqo Ste Beuve par exemple. L'accès est gratuit et des médiateurs proposent un accompagnement lorsque c'est nécessaire.

CHIFFRES CLÉS

218

participants au forum « Mon quotidien à l'ère du numérique »

25

exposants

ZOOM SUR L'EXPÉRIENCE DU CENTRE-VILLE

Ce projet a pour vocation de mieux observer et comprendre les pratiques de l'utilisateur du centre-ville (habitant, touriste, clients...) pour mieux répondre à ses attentes. La démarche associe tous les acteurs du centre-ville (commerçants, collectivité, chambres consulaires, citoyens, start-ups).

Après une phase d'exploration des pratiques, puis de créativité et de prototypage, des tests ont eu lieu à l'été 2017. Deux projets nés de la démarche ont été testés grandeur nature afin de les confronter à la réalité du terrain. Pour libérer les clients des commerces du centre-ville des contraintes horaires tout en favorisant le commerce de proximité, le principe de point de collecte a ainsi été testé. Et pour favoriser la réappropriation et l'animation de l'espace public, un lieu éphémère multi-usages (sport, détente, jeux familiaux...) a été proposé. Des équipes de designers et ergonomes ont recueilli les réactions du public pour ajuster les projets.

Les premières concrétisations sur l'espace public devraient voir le jour en 2018.

Le projet Media'mOrphose, destiné à repenser l'aménagement de la médiathèque centrale a également été engagé.



L'INNOVATION EN FAVEUR DU SERVICE RENDU À L'HABITANT

La Ville d'Orléans a poursuivi en 2017 ses actions destinées à améliorer le service rendu aux habitants et usagers en matière de mobilité, d'animations, de propreté etc. à partir d'une démarche collaborative, innovante, inspirée du design de services centrée sur les utilisateurs.

La démarche associe très fortement les habitants, depuis la phase initiale pour décrypter leur vécu, leurs attentes et l'évolution de leurs pratiques et tout au long des projets, pour imaginer avec eux de nouvelles solutions puis les tester sur le terrain. La Ville d'Orléans est accompagnée dans sa démarche par les équipes de Nekoé, association de développement économique spécialisée dans ce domaine.

En 2017, la Ville a ainsi travaillé sur le parcours d'inscription en crèche et sur l'expérience du centre-ville.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES ORLÉANAIS

Le budget participatif est une expérimentation lancée en 2017 pour impliquer les citoyens dans la vie de la cité et faire émerger des idées nouvelles. Pour la première année, les habitants pouvaient proposer des aménagements de l'espace public puis voter pour leurs projets préférés dans la limite de l'enveloppe de 100 K€ qui leur était allouée. Ainsi, en juillet, les orléanais ont pu déposer leurs projets sur une plateforme numérique dédiée www.budgetparticipatif.orleans-metropole.fr. Ceux-ci ont ensuite fait l'objet d'une analyse d'éligibilité puis de faisabilité par les services. Puis, les habitants ont été invités à voter du 22 septembre au 6 octobre.



Les cinq projets retenus ont été annoncés dès le 9 octobre et des échanges avec les lauréats ont suivi afin de préciser leurs idées. Les aménagements seront achevés entre mi juin et fin août 2018.

Une expérimentation qui a connu un vif succès et qui a été récompensée fin 2017 par le Label de bronze « Territoires innovants ».

LES PROJETS RETENUS

- > **Embellissement du square Molière** avec la création d'une pergola fleurie
- > **Création terre plein et mise en sens unique rue de la Bourie Rouge** afin de sécuriser la circulation aux abords de l'école
- > **Création d'une aire de liberté canine**, venelle du Champs St Marc
- > **Mise en place de deux composteurs partagés** (rue des Chats Ferrés et dans le Parc Pasteur)
- > **Création d'une aire de jeux accessible aux enfants atteints de handicap** dans la plaine de jeux du Belneuf

ET DEMAIN ?

- > L'expérimentation est reconduite avec un budget de 300 K€.

CHIFFRES CLÉS

154

projets déposés sur la plateforme du budget participatif

5

projets retenus

ENCOURAGER LA CONCERTATION

A l'écoute des besoins et des usages des habitants, la Mairie d'Orléans co-construit la ville en organisant systématiquement des concertations pour accompagner les projets, et diversifie ses dispositifs de participation citoyenne tout particulièrement dans le cadre de projets d'importance comme le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) et le projet de requalification de la RD2020 sud.

Pour le NPRU, les familles des quartiers de l'Argonne et de la Source ont été associées à l'élaboration du programme par de nombreux ateliers. Les enfants ont également été impliqués au travers d'activités menées

avec les centres sociaux. Ils ont entre autres réalisé une vidéo pour expliquer la rénovation urbaine. La restitution de tous ces échanges s'est effectuée dans le cadre d'assises.

Pour la RD2020, plusieurs ateliers ont été proposés aux habitants afin de connaître leurs usages et leurs attentes en termes de sens de circulation, de gestion des carrefours, de circulation des cycles et des piétons mais également au sujet de l'environnement (accès au Jardin des Plantes, végétalisations...). Un micro trottoir réalisé devant les commerces et les établissements scolaires du quartier, ainsi que dans le Jardin des Plantes a complété ces ateliers. Enfin, toutes les contributions ont été restituées lors d'une réunion publique.

ACTIVITÉ DE LA VIE DES QUARTIERS

ET AUSSI...

> Séances plénières Comités consultatifs de quartier

- Est : 7
- Ouest : 2

- La Source : 2
- Saint Marceau : 6
- Centre-ville : 6
- Nord : 2

CHIFFRES CLÉS

6

Mairies de proximité dans les quartiers

81 000

prestations délivrées

100 K€

alloués au budget participatif

50 700

personnes accueillies

500 K€

alloués aux aménagements de proximité

VISITES PÉDAGOGIQUES DE LA MAIRIE

Dans le cadre de son agenda 21 et notamment pour sensibiliser les plus jeunes à leur rôle de citoyen, des visites pédagogiques destinées aux élèves des écoles d'Orléans ont été mises en place en 2006. « **Je découvre ma Mairie** » est l'occasion pour les élèves, citoyens en herbe, d'aborder le fonctionnement d'une Mairie, de mieux comprendre les enjeux de l'implication du citoyen dans la vie de la collectivité et de bénéficier d'un temps d'échange privilégié avec un élu de la municipalité.

Deux temps forts animent cette visite :

- La découverte de l'Hôtel Groslot, Mairie jusqu'en 1981, bâtiment du 16^{ème} siècle qui permet aussi de percevoir l'histoire d'Orléans au travers des personnalités qui l'ont marquée, (Jeanne d'Arc, Jacques Groslot, François II, les maires d'Orléans...).
- La découverte de l'actuelle salle du Conseil municipal et métropolitain. Une occasion pour les élèves d'investir les lieux, de questionner et d'échanger avec un élu sur son rôle, le rôle du Maire, le fonctionnement de la Mairie et la façon dont les décisions y sont prises.

CHIFFRES CLÉS

1 140

élèves de

48

classes d'Orléans accueillies

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Dans le cadre des commémorations du 100^e anniversaire de la première guerre mondiale, plusieurs actions ont été initiées par la Mairie d'Orléans pour rendre hommage aux victimes civiles et militaires du conflit et mettre en communication les orléanais d'aujourd'hui, entre eux et avec ceux d'hier. La cérémonie du 11 novembre s'inscrit dans cette dynamique débutée en 2014.

Plus de 200 enfants des écoles de la ville ont pu contribuer et participer à ce temps mémoriel fort, en participant au cortège avec les porte-drapeaux et anciens combattants et en chantant la Marseillaise au Monument de la Victoire.

ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ÉTAT CIVIL

FAITS MARQUANTS

➤ Organisation des élections présidentielles et législatives

➤ Gestion des nouvelles cartes nationales d'identité

CHIFFRES CLÉS

1 23 000

personnes accueillies physiquement au Centre municipal

1 96 548

appels téléphoniques

66 904

électeurs inscrits sur la liste électorale principale au 28/02/2017

5 298

logements recensés par 27 agents, représentant 8 193 orléanais

968

jeunes dénombrés dans le cadre du recensement militaire

1 0365

cartes nationales d'identité et

1 0490

passesports délivrés

Plus de **80** dossiers de regroupement familial instruits

Plus de **240** dossiers de carte de résident

1 23 attestations d'accueil délivrées

320

arrêts ou déclarations d'ouverture de débits de boissons temporaires et 92 déclarations de débits de boissons permanents ont été enregistrés

50

bars signataires de la charte de bonne conduite

2 201

occupations de salles par des associations et des particuliers

Plus de **1 500**

quotients familiaux calculés

Près de **3 000**

inscriptions scolaires

78 agents

OBJECTIF N° 6
ÉTENDRE LA
COOPÉRATION
INTERNATIONALE
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**LA POURSUITE DU PARTENARIAT
AVEC PARAKOU (BÉNIN) :**

Depuis 1993, les Mairies de Parakou (Bénin) et d'Orléans unissent leurs efforts en termes de coopération décentralisée en signant des conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

L'actuelle convention de coopération a été signée entre les deux villes pour la période 2016-2018. Celle-ci comprend la mise en place d'un programme de 12 actions inscrites dans six domaines d'intervention (développement durable, valorisation du tourisme et du patrimoine local, francophonie, suivi et évaluation du programme d'actions/appui à la gestion locale, santé, jeunesse). Le financement apporté par la Mairie d'Orléans est de 131 772 € (y compris valorisation du personnel suivant le programme) soit 18,51 % du financement du programme (coût global du programme : 711 818 €).

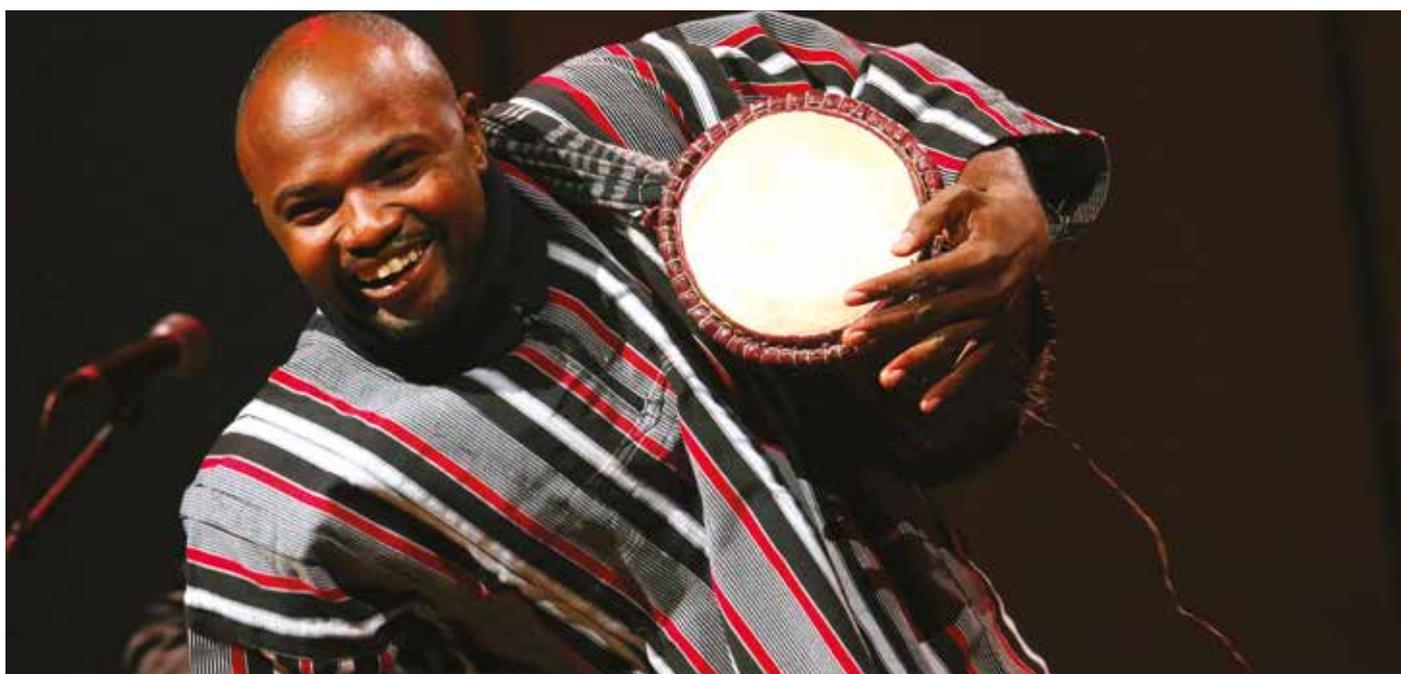
Parmi les réalisations 2017 figurent notamment :

➤ La mise en place d'actions visant à favoriser l'accès à l'eau potable des habitants de Parakou : formation des promoteurs de

purs-waters (vendeurs d'eau en sachets) et des délégataires de quartiers en charge de la gestion des forages ; poursuite de la constitution d'un stock de pièces de rechange pour les forages ; réglementation par arrêté municipal pour que les promoteurs de purs-waters respectent les normes d'hygiène et de conditionnement de l'eau en sachets ; construction de huit forages à pompes manuelles et réhabilitation de 25 forages permettant à la population de s'approvisionner en eau.

➤ Pour ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, des actions visent à améliorer les conditions d'hygiène et de qualité de vie de la population : construction de quatre points de regroupements des déchets solides ; actualisation du plan de gestion des déchets afin de cibler les actions prioritaires à mener ; équipement (notamment en tricycle) et formation des ONG de pré-collecte afin de les professionnaliser ; mise en place d'une unité expérimentale de transformation des sachets plastiques en pavés utilisables pour la construction de routes et de trottoirs et en blocs pour la construction de murs.

➤ Deux actions visent à préserver et à valoriser la forêt communale de Parakou : actions de sensibilisation « Tous en forêt » auprès des jeunes et des élèves de Parakou et reboisement de la forêt de Parakou avec 3 000 plants et installation de 1 000 cages en bois pour les protéger.



Par ailleurs, une délégation de Parakou s'est rendue à Orléans du 9 au 17 septembre 2017. La délégation était composée du Maire de Parakou, du Directeur de la prospective, de la programmation et des relations extérieures et de la volontaire de Solidarité Internationale. Cette mission a eu pour objectifs de présenter l'état d'avancement de la convention 2016-2018, de présenter le programme d'actions de la future convention 2019-2021, de rencontrer les partenaires techniques et financiers d'Orléans et de comprendre le fonctionnement institutionnel de la commune d'Orléans et de son agglomération.

Enfin, pour sensibiliser à la solidarité internationale et mieux faire connaître le partenariat Orléans/Parakou auprès de leurs concitoyens, les Mairies d'Orléans et de Parakou ont organisé, en même temps, du 23 novembre au 9 décembre 2017, la deuxième édition de la semaine sur le partenariat Orléans/Parakou avec divers événements proposés : contes, concert, expositions, film, après-midi festif... L'année scolaire 2017/2018 a aussi été marquée par le lancement d'un échange épistolaire entre le collège Alain Fournier et les collèges Albarika, Carrefour des Talents et Roger LAFIA de Parakou.

ET DEMAIN ?

- Poursuite de la mise en place du programme d'actions en 2018.
- Organisation à Orléans et à Parakou de la 3^e édition de la semaine du partenariat et du concours de dessins « Imagine Orléans / Imagine Parakou » en novembre 2018.

CHIFFRES CLÉS

75 %

du programme d'actions réalisés :

9

actions terminées

3

actions en cours

87,81 %

du budget annuel consommé

UN DÉVELOPPEMENT ACTIF DU PARTENARIAT ENTRE ORLÉANS ET YANGZHOU (CHINE) :

La Mairie d'Orléans a signé en novembre 2015 un accord de partenariat avec la Ville de Yangzhou portant sur le développement de projets communs et bénéfiques pour les deux territoires dans les domaines du tourisme et de la gastronomie, de l'éducation de la formation et de l'économie. Ce partenariat s'est fortement développé en 2017 dans chacune des thématiques :

Dans le domaine du tourisme et de la gastronomie :

Les Mairies d'Orléans et de Yangzhou ont décidé de créer une norme organisant les règles de bonnes pratiques pour l'accueil et le séjour des touristes français et chinois, ainsi qu'une marque commune. Pour mener à bien le projet, Orléans s'est associée avec l'AFNOR (Association française de normalisation), référent national pour l'élaboration des normes nationales, européennes et internationales. Il aboutit à la création en 2017 d'un « référentiel personnalisé » centralisant les bonnes pratiques d'accueil des touristes chinois, lequel servira de base pour l'élaboration d'une norme nationale par la suite. Ce document de 43 pages est traduit dans les deux langues, français et mandarin, et se décline en six grandes parties : voyage, transport, hébergement, gastronomie, loisirs et shopping. Il décrit pour chaque catégorie les étapes du parcours, les attentes des touristes chinois et les recommandations pour répondre à leurs attentes.

De son côté, Yangzhou est accompagnée par le SAC (Standardization Administration of China), homologue de l'AFNOR pour la création et la publication de normes.

Un logo de la coopération a été également réalisé par Yangzhou. Celui-ci symbolise la coopération touristique entre les deux villes, et plus largement entre la France et la Chine. « Amis Chinois venez en France et Amis Français venez en Chine ». Il indique aux visiteurs des deux pays que le lieu respecte les règles de bonnes pratiques d'accueil des touristes.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation :

La Mairie d'Orléans a accueilli en mars 2017 une délégation de représentants de Yangzhou issus du monde de l'éducation afin de renforcer les coopérations éducatives existantes ou à venir entre les deux villes. Des échanges épistolaires ont été lancés entre des établissements scolaires de Yangzhou et le collège Jean Rostand, le collège André Chêne de Fleury les Aubrais et le collège/lycée Saint Charles d'Orléans. Ces échanges se sont matérialisés en 2017 pour le collège Jean Rostand par le départ d'une vingtaine d'élèves à Yangzhou en avril et l'accueil en retour de leurs correspondants à Orléans avec l'appui du collège Saint Charles en juin 2017.

Parallèlement à ces échanges scolaires, un partenariat a été signé en mars 2017 entre le CFA d'Orléans Métropole, le CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'Ecole du tourisme et du Business de Yangzhou pour développer des formations conjointes dans les domaines des métiers de la cuisine et de guide de tourisme.

Dans le domaine économique :

Avec l'appui d'Orléans Métropole, des contacts et des échanges ont eu lieu entre des entreprises de l'agroalimentaire du territoire orléanais et de Yangzhou pour créer une coopération économique.

Afin de mieux faire connaître sa ville amie de Yangzhou et la culture chinoise, la Mairie d'Orléans a organisé une 2^{ème} édition du Nouvel An Chinois avec l'ensemble de ses partenaires (associations, établissements scolaires, administrations publiques,...). Plusieurs animations ont été proposées du 25 janvier au 4 février 2017 au public et notamment un défilé dans les rues du centre-ville d'Orléans, d'un dragon, de lions et d'un coq géant fabriqué par les élèves du collège Jean Rostand ; l'année 2017 étant l'année du coq. Ces festivités ont attiré plus de 3 700 personnes.



中国朋友, 法国欢迎您
Amis français, venez en Chine

LA CONSTRUCTION DES BASES D'UN FUTUR JUMELAGE ENTRE ORLÉANS ET LA NOUVELLE ORLÉANS (ÉTATS-UNIS)

Orléans et la Nouvelle Orléans sont très liées par leur nom, et aussi par l'histoire, la culture, les atouts naturels et économiques. Parmi les références historiques que les deux villes partagent, y en a une qui représente l'emblème de la Ville d'Orléans, symbole de courage et de liberté, il s'agit de Jeanne d'Arc, que chacune des deux villes célèbre chaque année. Par ailleurs, la Nouvelle Orléans et Orléans sont très liées par la musique. En ce sens, chacune des deux villes organise chaque année un grand festival de jazz.

C'est pourquoi, la Mairie d'Orléans a donc eu le souhait de nouer des liens avec la Nouvelle Orléans et de saisir l'opportunité du Tricentenaire de sa fondation pour sceller une amitié durable entre les deux villes.

Dans ce cadre, le Maire d'Orléans, a accueilli en novembre 2017 une délégation de la Nouvelle Orléans conduite par son Maire. Lors de cette rencontre, les deux Maires ont décidé d'un commun accord de sceller cette amitié en signant début 2018 un jumelage et de travailler sur des projets communs.

LA POURSUITE DES RELATIONS D'AMITIÉS AVEC SES VILLES JUMELLES :

La Mairie d'Orléans a poursuivi ses relations d'amitié avec ses autres villes jumelles et notamment par :

- L'accueil de délégations de Trévise et de Cracovie, lors du Festival de Loire pour leur faire découvrir la Loire et ses bateaux.
- L'accueil fin septembre 2017 d'une délégation de Wichita conduite par le Maire de Wichita, pour présenter et échanger sur le LAB'O, le fonctionnement de la police

municipale et échanger sur des axes de travail communs à développer à partir de 2018.

- L'appui à l'association Loire Vistule pour l'organisation d'une exposition d'un artiste caricaturiste polonais Andrzej MLECZKO en novembre 2017 à l'Hôtel Groslot dans le cadre du jumelage avec Cracovie.

Par ailleurs, la Mairie d'Orléans a continué à soutenir les associations et les établissements scolaires de son territoire qui développent des projets ou organisent des séjours pédagogiques avec ou dans ses villes jumelles. Ainsi, 11 associations et établissements scolaires ont été aidés financièrement par la Mairie d'Orléans (15 070 €).



ORLÉANS, TOUJOURS PLUS BELLE ET PLUS AGRÉABLE À LA FOIS



LA VALORISATION DU CENTRE-VILLE

Eclairage des arcades rue Royale : ce projet d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine s'inscrit dans le cadre de la requalification de la rue Royale, dans le centre historique d'Orléans. Il s'agissait de mettre en valeur le caractère patrimonial de cette rue et de permettre la déambulation jusqu'aux quais. Ce projet a également permis la création d'un cheminement commercial très qualitatif pour cette artère commerciale du centre-ville.

Rue des Carmes : dans le cadre de la requalification de la rue des Carmes, 2017 a vu la démolition des bâtiments situés aux numéros 75 à 77 bis et le curetage intérieur des bâtiments existants du numéro 49 au 73. Le projet de la ZAC des Carmes doit notamment contribuer au retour de l'Enseignement supérieur en ville dans un nouveau quartier, à l'ouest du centre-ville, comprenant des logements réhabilités, des équipements publics, une maison de santé, un groupe scolaire...

Et parce qu'un centre-ville dynamique implique une activité commerciale diversifiée, Orléans, s'investit dans le maintien des commerces de proximité et dans le développement commercial. En 2017, l'offre s'est étoffée avec l'installation d'une cinquantaine de commerces dont de grandes enseignes comme Bagelstein, Day by Day, Nuoo, Natures et Découvertes, Square Makers, Starbucks, Bang and Olufsen, Kusmi Tea, Finsbury, Eden Park, Big Fernand... Dans la même démarche, des

événements commerciaux sont organisés tout au long de l'année : Braderie d'hiver et d'été ; Fête du Tri ; Saint Valentin... Par ailleurs, une newsletter a été lancée en 2017 pour faciliter les liens entre les commerçants du centre-ville.

Pour les commerces du faubourg St Vincent impactés par les travaux de requalification de la voirie et l'interruption de la circulation, un dispositif d'indemnisation a été mis en place. Enfin, une étude d'impact a été lancée en vue du classement en zone touristique du centre-ville.



CHIFFRES CLÉS

670

commerces dans l'hyper-centre

40%

taux d'enseignes nationales

7%

taux de vacance commerciale

3^{ÈME}

c'est le classement du centre-ville d'Orléans sur le palmarès PROCOS (catégorie Grandes Villes Moyennes)

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Orléans compte 2 007 établissements recevant du public (ERP) sur son territoire et dispose d'une commission communale de sécurité chargée du suivi de ces établissements. Celle-ci s'est réunie 18 fois (séances plénières) en 2017 pour examiner 37 dossiers. Elle a également effectué 87 visites et réalisé trois actions phares :

- > Mise à jour de la liste des ERP, afin de disposer d'un état des lieux exhaustif sur la commune.
- > Accompagnement des responsables d'ERP, lancement d'une mission externalisée pour réaliser un diagnostic sécurité incendie, analyser les situations, préconiser des améliorations et programmer des travaux. 10 d'établissements ont bénéficié de cet accompagnement.
- > Visites inopinées, en lien avec la Préfecture, pour contrôler les dispositifs de sécurité, en situation réelle, les établissements de nuit disposant de sous-sols. 12 visites ont été réalisées entre juillet et octobre 2017.

REDÉCOUVRIR LE CENTRE-VILLE

Nommée « Entre faune et flore », la balade urbaine proposée le 24 juin dans le centre-ville d'Orléans se découpait en 13 haltes. 13 étapes destinées à découvrir ou redécouvrir des détails architecturaux, noms de rue insolites ou autres lieux qui font la richesse du patrimoine urbain d'Orléans. Une balade qui s'est terminée par l'inauguration du jardin partagé de la Résidence autonomie Isabelle Romée, avec un moment de convivialité et d'échanges entre les générations.





MAIRIE D'ORLÉANS

- > **Place de l'Étape,**
45040 Orléans Cedex 1
- > **Tél. : 02 38 79 22 22**

Nous remercions
les différents services
et les partenaires dont
les données et contributions
ont servi à l'élaboration
du rapport.

Direction de l'Information et de la Communication –
Juin 2017 – Crédit photos : Mairie d'Orléans et Orléans
Métropole – Jérôme Grelet – Jean Puyo – Olivier Marcu
– Merci la Loire – Fabien Thouvenin – Anne Trouillon –
Joly et Loiret – LNE. Rédaction : Camille Jaunet.
Conception et réalisation : Com' sur un nuage.

PLUS D'INFOS SUR
www.orleans-metropole.fr
  #OrleansMetropole

